



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

1. CONVENTION CITÉ ÉDUCATIVE 2024-2026.....	5
2. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE » - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025.....	6
3. SUBVENTION À L'ÉCOLE SIMONE VEIL AU TITRE D'UN REMBOURSEMENT EN AVANCE DE FRAIS.....	8
4. FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2024.....	8
5. BOURSE AUX VOYAGES 2023-2024.....	9
6. CESSION IMMOBILIÈRE AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER DE GIVORS DES PARCELLES SUPPORTANT SES BÂTIMENTS ET SERVICES AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDES.....	10
7. CESSION À LA MÉTROPOLE DE LYON DE PARCELLES SISES RUE DU DOCTEUR ROUX - PROJET ANRU DES VERNES.....	12
8. CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024.....	13
9. OPÉRATION IMMOBILIÈRE ALLIADÉ HABITAT AU NORD DES VERNES : AUTORISATION D'URBANISME ET PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC.....	14
10. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE SIS 16 RUE CHARLES SIMON.....	15
11. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ET DE PARCELLES À L'ASSOCIATION LA SAUGE DANS LE CADRE DU PROJET DE FERME URBAINE HABITANTE QUARTIER FERTILE.....	16
12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE LA MÉTROPOLE DE LYON À LA COMMUNE DE GIVORS DANS LE CADRE DU PROJET QUARTIER FERTILE.....	19
13. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024.....	21
14. CONVENTION D'ÉTUDE ENTRE L'UNIVERSITÉ RENNES 2 ET LA VILLE DE GIVORS DANS LE CADRE DU PROJET QUARTIER FERTILE.....	22
15. AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025.....	23
16. PROJET TZCLD : CONVENTIONS ENTRE GIVORS ET GRIGNY POUR LA PROLONGATION DU POSTE DE CHEF DE PROJET ET LE RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE DU POSTE DE CHARGÉ DE MOBILISATION ET D'EXHAUSTIVITÉ.....	27
17. AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA VILLE DE GIVORS POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE DU BASSIN GIVORDIN.....	28
18. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT TEXTILE.....	30
19. CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON, LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT ET LA COMMUNE DE GIVORS RELATIVE AUX MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU PDMIPR.....	32
20. CONVENTION DE CONCESSION À LONG TERME DE PLACE DE STATIONNEMENT - 1 AVENUE ANATOLE FRANCE.....	34
21. CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES.....	36



22. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.....	36
23. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N° 181 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT NICOLAS.....	37
24. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES POTAGERS DU GARON.....	38
25. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SOG JUDO.....	39
26. SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE SOURIRE DES GONES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF.....	40
27. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR).....	42
28. CÉSSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 36 AVENUE ANATOLE FRANCE À GIVORS.....	43
29. SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU ENEDIS AVENUE GEORGES CHARPAK.....	45
30. AVENANT À LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS.....	46
31. MANDAT SPÉCIAL POUR UN DÉPLACEMENT À PARIS DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE.....	48
32. ACTUALISATION CONVENTION UNIQUE PLURIANNUELLE CDG 69.....	48
33. ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES.....	49
34. MISE À JOUR DES RÈGLES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP.....	50
35. TABLEAU DES EMPLOIS.....	53
36. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023.....	54

La séance est ouverte à 19h00

Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.

M. LE MAIRE. – Je vous propose de démarrer, s'il vous plaît, chers conseillers. Je voudrais rappeler que la séance est filmée. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alpio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur



Tarik KHEDDACHE ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Dounia MEFTAH ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Yamina KAHOUL ; Monsieur Hocine HAOUES ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Fabrice RIVA ; Madame Nathalie BODARD.

Absents représentés :

Madame Françoise BATUT procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Absents :

Madame Edwige MOIOLI

Le quorum est atteint.

31 personnes présentes – 3 procurations

M. LE MAIRE. – Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir la séance et de désigner Madame PAILLOT comme secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part ? Vote à l'unanimité.

Mme PAILLOT est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE. – Avant d'examiner l'ordre du jour du Conseil municipal, je voudrais rendre hommage à Laurent GONON qui nous a quittés le 2 septembre dernier. Il était dans un engagement associatif important et particulièrement dans son combat judiciaire de longue haleine aux côtés des anciens verriers qui ont marqué nombre d'entre nous, qui ont marqué aussi notre Commune, et qui m'ont marqué.

Je tenais, dans ce Conseil municipal, à saluer sa mémoire et à rappeler le soutien de notre Ville à la lutte des anciens verriers. Je veux adresser ici au nom du Conseil municipal mes condoléances les plus sincères à sa famille, ses amis et ses proches, et à l'ensemble des verriers. Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024

M. LE MAIRE. – L'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 juin. Y a-t-il des votes contre ? Il y a une prise de parole. Monsieur RIVA ?

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie. Bonjour à tous.

Juste une remarque. Je vous remercie de nous donner le procès-verbal enfin qui récapitule tout ce que nous avons dit. Beaucoup de Givordins se plaignent que ce n'est pas audible lorsque nous intervenons, quand vous parlez, la majorité, tout va bien sur le réseau YouTube. Par contre, on ne nous entend pas. Je sais que l'ancienne majorité le faisait régulièrement, c'est pour cela que je me rappelle de Michelle PALANDRE qui se filmait lors de ses interventions pour pouvoir le retransmettre parce que c'était tronqué par l'ancienne majorité. C'est le premier point.

Deuxième point, cela concerne Madame LAOUADI qui m'a attaqué personnellement sur mes fonctions de police judiciaire en tant que garde particulier la dernière fois, qui m'a diffamé. Si vous avez quelque chose à dire, vous me le faites passer, sinon je relève de la Préfecture directement. Vous pouvez leur envoyer un courrier. Me diffamer en pleine séance du Conseil municipal, c'est complètement déplacé. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en tant qu' élu, j'interviens auprès de tous les Givordins lorsqu'ils me le demandent, qu'ils aient voté pour moi ou pas. Je suis un élu. Je me rends



chez les personnes qui en font la demande et j'essaie de les assister lorsqu'ils rencontrent un problème, soit avec vos services, soit avec des élus et je le fais régulièrement. De là à dire qu'on me reproche certaines choses, soyez clairs, marquez-moi le par écrit, mais arrêtez de m'attaquer personnellement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Appuyez sur le bouton.

Vous ne pouvez pas appuyer ? Après, nous allons dire que ce n'est pas enregistré comme à l'instant et puis ensuite nous allons dire que c'était éteint. Appuyez sur le bouton pour voir si cela marche.

Je vais vous donner la parole, vous voyez, et là ça marche.

Monsieur Hocine HAOUES - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RIVA, coutumier de ces mensonges et autres inepties, accuse l'ancienne majorité d'avoir, comment vous dites, éteint les micros ou que sais-je, pour pas qu'on l'entende, vu ce que vous avez raconté, franchement.

M. LE MAIRE. – Écoutez, je propose de passer au vote. Je vais passer au vote sur l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 20 juin 2024

M. LE MAIRE. – Avant de commencer ce premier projet de délibération, je voudrais saluer la présence de Madame KAHOUÏ qui a rejoint le Conseil municipal il y a quelque temps. Elle nous honore de sa présence aujourd'hui. Là-dessus, je tenais à vous saluer comme je salue tous les nouveaux arrivants dans ce Conseil municipal.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Je trouve que la démocratie locale se fait dans cette instance et le fait d'y participer, c'est quelque chose de bien et d'important. Il n'y a rien d'ironique dans mon propos. Bien au contraire, je pense et j'espère que nous aurons des débats constructifs. Je salue votre présence.

N° 1

CONVENTION CITÉ ÉDUCATIVE 2024-2026

M. LE MAIRE. – Premier projet : convention Cité éducative 2024-2026. Monsieur MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Projet de libération n° 1, j'ouvre le bal, une première pour moi.

Convention Cité éducative. Comme vous le savez, la Ville a été labellisée Cité éducative depuis maintenant 2022, si je ne me trompe pas. Nous avons eu la chance et le plaisir d'être renouvelés à nouveau pour les trois prochaines années. Cette convention vient mettre en place justement la continuité de cette Cité éducative pour les deux prochaines années jusqu'en 2026.

Pour rappel, Cité éducative, il y a trois objectifs nationaux recherchés derrière cette cité :

- le premier, c'est conforter le rôle de l'école ;
- le second : promouvoir la continuité éducative ;
- et enfin, ouvrir le champ des possibles.

Sur le plan financier, la Cité éducative, c'est 1 215 000 € sur les trois prochaines années pour la Cité éducative Givors-Grigny.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Bravo Monsieur MERMOURI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention-cadre triennale de labellisation de la « Cité éducative » et la convention de mutualisation au titre du fonds de la « Cité éducative » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

N° 2

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE » - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

M. LE MAIRE. – Mise en œuvre du dispositif Petits Déjeuners à l'école pour l'année scolaire 2024-2025. Madame PAILLOT.

Mme Delphine PAILLOT. – Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Sur l'année 2021-2022, deux écoles maternelles de Givors : maternelles Jacques Duclos et Louise Michel ont participé au dispositif Petits Déjeuners, lancé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.

En 2022-2023, quatre écoles ont intégré ces dispositifs : Joliot Curie, Simone Veil, Paul Langevin et Elsa Triolet. L'école Romain Rolland maternelle s'est ajoutée à la liste des cinq autres écoles.

En 2024-2025, ce sont six écoles maternelles qui, une fois par semaine, proposent aux élèves de toute leur classe de prendre un petit-déjeuner complet, équilibré et composé d'aliments de qualité produits autour de Givors. Ainsi, 524 élèves prendront leur petit-déjeuner à l'école.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le coût pour la Commune s'élèvera à 21 798,40 €, soit 1,30 € par élève petit-déjeuner. Ce coût sera entièrement compensé par une subvention versée à la Commune par le ministre de l'Éducation nationale.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif Petit-déjeuner à l'école avec l'inspecteur académique ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 011 du budget communal.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Monsieur RIVA, appuyez sur le bouton et je vous donnerai la parole. Il n'y a pas de problème.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie.

Nous pensons que le petit-déjeuner est le repas le plus important de la journée et beaucoup de familles ne peuvent pas composer un repas équilibré à leurs enfants pour partir à l'école. Nous regrettons que toutes les écoles de Givors n'y adhèrent pas. En parallèle, nous attirons l'attention des Givordins et de ceux qui nous suivent sur la chaîne YouTube sur le coût que représente cette délibération, soit 21 800 €, pris en charge à 100 % par l'Éducation nationale. Nous souhaiterions la



gratuité totale pour toutes les familles de ce petit-déjeuner. Nous voterons bien entendu pour cette délibération.

M. LE MAIRE. – Juste vous dire que c'est gratuit.

M. Fabrice RIVA. – Parce que c'est remboursé.

M. LE MAIRE. – Non, c'est gratuit. Ce n'est pas payant. Nous ne faisons pas payer. Pour l'instant, c'est la prise en charge de la Ville et dans le cadre de la convention, l'État nous rembourse.

M. Fabrice RIVA. – Je sais que cela vous dépasse un petit peu, Monsieur le Maire, mais il n'y a rien qui est gratuit en fait. Forcément, il y a quelqu'un qui paie à un moment ou à une autre.

M. LE MAIRE. – C'est gratuit pour les familles.

M. Fabrice RIVA. – C'est gratuit pour les familles, mais ce n'est pas gratuit pour la collectivité ni pour les habitants. Si vous voulez, le fruit des impôts, en gros, sert aussi à cela. Nous souhaiterions que ce soit gratuit pour tout le monde.

M. LE MAIRE. – Monsieur MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Je vais préciser un peu les propos. Pour les familles, c'est gratuit. Il n'y a aucun frais associé à cela. Pour la collectivité, c'est aussi gratuit dans la mesure où c'est une mesure ministérielle, de l'État. Du coup, l'État abonde pour nous rembourser les frais associés à cela.

Je précise aussi qu'aujourd'hui, la volonté de la majorité, c'est que toutes les écoles s'inscrivent dans cette démarche-là. Malheureusement ou heureusement je ne sais pas, en tout cas, cela reste le bon vouloir de chaque école. Aujourd'hui, nous avons trois-quatre écoles qui ont accepté de participer à ce projet-là. Nous avons de bon espoir que d'ici la fin de l'année scolaire d'autres écoles rejoignent le dispositif, mais cela reste sur la base de leur volonté aux directions. Merci.

M. LE MAIRE. – Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Je voulais juste dire un petit mot sur ce que vient de dire Monsieur RIVA, en disant que ceci dépassait Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut qu'il fasse attention à ses propos, parce que lui relève ceux des autres, qu'il fasse quand même attention à ceux qu'il tient. J'aimerais bien que pendant toute la séance du Conseil municipal, il ne continue pas dans ce sens-là. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette précision, Monsieur JOUVE.

M. LE MAIRE. – Je tiens à rappeler que c'est gratuit pour les familles et surtout les enfants, même si Monsieur RIVA a dit autre chose.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners à l'école » ci-jointe avec l'inspecteur d'académie ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au chapitre 011 du budget communal.

N° 3

SUBVENTION À L'ÉCOLE SIMONE VEIL AU TITRE D'UN REMBOURSEMENT EN AVANCE DE FRAIS

M. LE MAIRE. – Projet n° 3, subvention à l'école Simone Veil au titre d'un remboursement en avance de frais, Monsieur MERMOURI.

Y a-t-il des élus membres de l'association des parents d'élèves de l'école Simone Veil dans l'assistance ? S'il n'y en a pas, très bien. S'il y en a, il sera prié de sortir lors des débats. C'est à vous, Monsieur MERMOURI. Je vous donne la parole.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce soir, nous avons décidé de commencer par le volet éducation.

M. LE MAIRE. – C'est cela. C'était un de nos axes prioritaires.

M. Azdine MERMOURI. – Je confirme.

Une sortie scolaire organisée par l'école Simone Veil a été effectuée le 4 juillet de cette année au Centre historique de la Résistance et de la Déportation à Lyon. Ils se sont rendus sur ce centre par train et cela a coûté 418 €, pour le transport de 50 élèves et 10 adultes. Aujourd'hui, nous sommes amenés à délibérer pour leur rembourser cette somme-là.

Je tiens à préciser que cette sortie va se poursuivre avec la visite de l'exposition qui est organisée actuellement au sein de nos structures, par le musée de la Résistance.

M. LE MAIRE. – « La petite histoire dans la grande ».

M. Azdine MERMOURI. – Bravo. Très belle exposition. J'invite ceux qui ne l'ont pas encore découvert de s'y rendre, elle y est pour un certain temps. À ce titre, les écoles, y compris l'école Simone Veil, devraient aussi pouvoir s'y rendre très rapidement.

Voilà ce que je pouvais en dire de cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour DÉCIDE

- D'ALLOUER la somme de 418 € au titre du remboursement de l'avance de frais à l'OCCE de l'école primaire Simone Veil dans le cadre d'une sortie scolaire au cours de l'année scolaire 2023/2024 ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget communal 2024.

N° 4

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2024

M. LE MAIRE. – Fonds d'aide aux jeunes 2024. Monsieur D'ANGELO.



Y a-t-il des membres ? Monsieur RAHMOUNI. Tous les membres du conseil d'administration de la Mission locale sont priés de quitter la salle, titulaires et suppléants. Monsieur D'ANGELO ne fera que la présentation et ensuite quittera aussi la salle.

C'est à vous, Monsieur D'ANGELO.

M. Gregory D'ANGELO. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

C'est une délibération qu'il faut revoter tous les ans et son objectif, c'est de reconduire pour cette année 2024 la convention qui relie la Métropole de Lyon et la Ville de Givors, afin de financer le FAJ, le fonds d'aide aux jeunes, qui est une subvention de 11 000 € : 5 500 € financés par la Métropole et 5 500 € financés par notre collectivité. Elle est versée à la Mission locale qui a la gestion de ce fonds. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et verser à la Mission locale la somme de 11 000 €.

M. LE MAIRE. – Merci.

Peut-être dire juste un mot. Nous avons abondé de 2 000 € puisque, habituellement, c'est une délibération que nous avons chaque année et nous avons, avec la Métropole, la Ville, rajouté 1 000 € et la Métropole 1 000 €. Nous avons abondé ce fonds qui est d'un montant de 11 000 €.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Vous pouvez revenir, messieurs et mesdames les Conseillers municipaux. En attendant Monsieur MERMOURI, vous vous préparez pour les relations internationales, la bourse aux voyages 2023-2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Métropole de Lyon pour l'instruction et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 ;
- D'INSCRIRE en recettes sur le budget principal de la commune la contribution de la Métropole de Lyon au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 ;
- DE VERSER à la Mission Locale Rhône Sud une subvention de 11 000 € ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

N° 5

BOURSE AUX VOYAGES 2023-2024

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que nous avons coutume de voir et passer une fois par an qui a pour objectif d'apporter une aide aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les établissements de la Ville, que ce soit les collèges, collèges publics et privés d'ailleurs, je précise, et les lycées aussi, qui vient apporter une aide aux familles pour les enfants qui participeraient à un voyage scolaire.

Pour cette année, nous avons un total de 178 élèves sur la commune qui ont participé à des voyages scolaires. Vous avez la liste des destinations. Certains sont allés à Francfort, d'autres à Barcelone,



d'autres en Angleterre et Italie. 178 élèves pour un montant total de 5 429 €, ce qui correspond à 30,50 € par élève.

Je vous propose d'allouer cette somme-là pour ces animations des parents.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci.

Je trouve que c'est une mesure très importante parce qu'il est important de faire rêver les enfants, leur montrer les façons de vivre des autres pays. J'ai eu la chance avec la Ville de Givors de partir en Angleterre où je me suis aperçu que les gens s'arrêtaient tout de suite aux passages piétons, même bien avant pour faire traverser les gens et quelle que soit l'heure. Cela m'avait beaucoup marqué il y a très longtemps, les voyages en Allemagne, en Hollande. Je trouve que c'est vraiment important de leur montrer aussi qu'il y a de la sécurité et qu'il y a de l'uniforme dans les autres pays, que la place du sport est très importante dans leur éducation, et cela leur permet de faire un parallèle avec leur vie de tous les jours.

J'aurais souhaité que la Ville de Givors mette un petit peu plus quand nous connaissons le pouvoir d'achat des Givordins. Pareil, cela représente 5 400 €. Nous verrons plus tard au niveau des délibérations et de l'argent que nous mettons pour des choses qui ne servent pas à grand-chose à mon goût. Là, nous aurions pu être plus généreux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER la somme de 30,50 euros au titre de la bourse municipale aux élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2023/2024, soit un montant total de 5 429 € ;
- DE DIRE que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits au budget principal 2024 de la commune.

N° 6

CESSION IMMOBILIÈRE AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER DE GIVORS DES PARCELLES SUPPORTANT SES BÂTIMENTS ET SERVICES AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDES

M. LE MAIRE. – Projet n° 6 : cession immobilière au profit du Centre hospitalier de Givors des parcelles supportant les bâtiments et services avec constitution de servitude. Le rapporteur étant Madame LAOUADI, mais Madame FRETY et moi-même, nous sommes membres du conseil de surveillance de l'hôpital, donc je propose à Monsieur RAHMOUNI de présider la séance pour les délibérations 6 et 7.

Je vous propose de soumettre au vote la présidence de séance de Monsieur RAHMOUNI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?



Monsieur RAHMOUNI, vous êtes le président de cette séance pour les deux prochaines délibérations.

M. Foued RAHMOUNI. – Bonsoir tout le monde. Nous allons attendre que Monsieur le Maire et Madame la première adjointe quittent la salle. Je vais donner la parole à notre collègue, Madame LAOUADI. Allez-y, Madame.

Mme Nabiha LAOUADI. – Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez, l'assiette foncière de l'hôpital de Givors aujourd'hui appartient à la Ville de Givors. En 2024, nous avons mené des discussions avec l'hôpital afin de régulariser cette situation.

Aujourd'hui, les bâtiments appartiennent à l'hôpital et l'assiette foncière appartient encore à la Ville, nous avons décidé en tous les cas d'un commun accord de régulariser cette situation. L'hôpital étant un établissement d'utilité publique, du coup, le prix de deux de la cession de cette parcelle sera à l'euro symbolique.

Je vous demande d'approuver cette cession à l'euro symbolique pour l'utilité et le fonctionnement de l'hôpital de Givors. Merci.

M. Foued RAHMOUNI. – Y a-t-il des prises de parole ? Nous pouvons procéder aux votes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est voté à l'unanimité.

Bravo, Madame LAOUADI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la cession des parcelles sises à Givors ci-après énumérées, reprises dans le tableau susvisé, en application de l'article L3112-1 du CGPPP, entre la Commune de Givors et le Centre Hospitalier de Givors, le tout sauf meilleure désignation :
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AD-b d'une superficie de 42 410 m² environ, issue de la parcelle actuellement cadastrée section AD numéro 72,
 - La parcelle identifiée sur le plan et cadastrée section AD numéro 73 d'une superficie de 1 835 m²,
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AE-d d'une superficie de 125 m² environ, issue de la parcelle actuellement cadastrée section AE numéro 168,
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AE-g d'une superficie de 476 m² environ, issue de la parcelle actuellement cadastrée section AE numéro 43,
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AD-i d'une superficie de 1 313 m² environ, issue du domaine public communal, proche de l'avenue du Professeur Flemming,
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AH-k d'une superficie de 441 m² environ, issue de la parcelle actuellement cadastrée section AH numéro 56,
 - La parcelle identifiée sur le plan par les lettres AH-l d'une superficie de 162 m² environ ;
- D'APPROUVER ladite cession à l'euro symbolique des parcelles susmentionnées AD-b, AD 73, AE-d, AE-g, AD-i, AH-k et AH-l, compte tenu de tout ce que dessus et formant le Centre Hospitalier de Givors, dont les frais d'acte seront pris en charge par le Centre Hospitalier ;
- D'APPROUVER la constitution des servitudes ci-dessus énoncées à titre gratuit dont les frais d'acte seront pris en charge par la Commune ;

- DE PRECISER que le Centre Hospitalier de Givors prendra à sa charge les frais d'acte notarié liés à la vente du foncier uniquement, l'ensemble des autres frais dont la constitution des servitudes et les frais de géomètres étant à la charge de la Commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes liés aux cessions, acquisition et servitudes susmentionnés ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget communal.

N° 7

CESSION À LA MÉTROPOLE DE LYON DE PARCELLES SISES RUE DU DOCTEUR ROUX - PROJET ANRU DES VERNES

M. Foued RAHMOUNI. – Délibération suivante, n° 7.

Mme Nabiha LAOUADI. – Dans la continuité de la délibération n° 6, dans le cadre de l'opération NPNRU du quartier des Vernes. Comme vous le savez, il y a des opérations de réhabilitation, de démolition du quartier et dans ce cadre-là, les financeurs, ce sont l'État, la Métropole, la Ville et les bailleurs sociaux. C'est un élément très important parce que dans ce cadre-là, il a été visé la parcelle, si nous pouvons mettre en évidence le schéma que nous avons tout à l'heure.

La Ville est propriétaire de la parcelle AD-a et AD-c. Nous allons rétrocéder dans le cadre de la convention NPNRU. Ce sont des négociations que nous avons eues avec l'État et la Métropole et les bailleurs sociaux. Ce sera aussi à l'euro symbolique. Cela permettra de diversifier l'offre de logements dans le quartier.

Le projet, c'est la cession à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon. La Métropole de Lyon va aménager les espaces de voirie et végétaliser, et ensuite, il y aura une rétrocession pour Action logement. Action logement va créer un projet normalement de 20 maisons qui seront du logement intermédiaire, c'est-à-dire que c'est du logement qui ne rentre pas dans le cadre du logement social, et qui va permettre en tous les cas à des familles givordines de pouvoir bénéficier d'un logement dans un nouveau quartier.

Je vous demanderai d'approuver cette délibération. Merci.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Madame LAOUADI.

Chers collègues, y a-t-il des prises de parole ? Je vais procéder au vote alors. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est voté également à l'unanimité. Bravo, chère collègue.

Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, vous pouvez revenir.

M. LE MAIRE. – Bravo, Madame LAOUADI.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
31 voix pour
DÉCIDE**

- DE PRONONCER le déclassement du domaine public communal des parcelles susmentionnées AD-c de 823 m² environ et AD-a de 7284 m² environ, pour les faire entrer dans le domaine privé communal ;



- D'APPROUVER la cession des parcelles susmentionnées, AD-c de 823 m² environ et Ada de 7284 m² environ, au profit de la Métropole de Lyon, à l'euro symbolique pour chacune d'entre elles, avec prise en charge en supplément des frais liés à ces deux cessions : frais d'acte notarié et de géomètre par la Métropole de Lyon ;
- DE PRÉCISER que ces cessions s'inscrivent dans le cadre de la convention NPNRU sur le secteur des Vernes avec la Métropole de Lyon dont les projets revêtent un caractère d'intérêt public affirmé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession ainsi que tout document afférent à ces opérations.

N° 8

CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024

M. LE MAIRE. – Délibération n° 8. Vous allez garder la main, Monsieur RAHMOUNI. Nous sommes sur la DPV, la convention Dotation politique de la Ville 2024.

M. Foued RAHMOUNI. – Rebonjour à toutes et à tous. Je vais être très bref et très concis.

Convention dotation politique de la Ville. C'est une dotation que l'on touche tous les ans. Cette année, nous sommes sur une somme de 530 000 €, pour laquelle nous avons déposé deux projets auprès des services de l'État. Le premier concerne la réhabilitation de l'école Wallon et le deuxième s'agit du soutien au fonctionnement de l'association DanaeCare qui fait vivre le tiers lieu de santé.

Pour terminer sur cette délibération-là, par le prisme notamment de la dotation politique de la Ville, il s'agit aussi de financer des actions pour nous prioritaires, à savoir l'accès à la santé pour les Givordines et les Givordins tout d'abord, et puis la réussite scolaire de tous nos enfants par la suite.

Chers collègues, je vous demande d'approuver le principe de cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ADOPTER la proposition d'opérations listées ci-dessus, au titre de la DPV à allouer à la commune de Givors pour l'année 2024 ;
- D'ADOPTER les modalités de financement de ces opérations ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions à percevoir et à signer tout document nécessaire à leur versement ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget communal 2024.

OPÉRATION IMMOBILIÈRE ALLIADE HABITAT AU NORD DES VERNES : AUTORISATION D'URBANISME ET PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

M. LE MAIRE. – Opération immobilière Alliage Habitat au nord des Vernes. Autorisation d'urbanisme et procédure de déclassement du domaine public. Madame LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Dans la continuité de mes délibérations. Simplement pour vous informer que nous avons eu une prise de contact et un travail partenarial avec Alliage habitat sur une parcelle qui se situe hors du secteur ANRU du quartier des Vernes. C'est la pointe nord, comme vous pouvez le voir dans le schéma. C'est la parcelle AC 39 qui se situe au bout de l'avenue de la Commune de Paris.

C'est simplement une délibération qui permettra à Alliage habitat de pouvoir engager la procédure de déclassement du domaine public et de déposer un permis de construire. Pour plus de précisions, pour l'instant, nous n'avons pas encore l'avis des domaines et nous n'avons pas encore engagé de négociation foncière sur cette parcelle. Une fois que nous aurons ces éléments, nous ne manquerons pas de revenir vers vous si le projet aboutit. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Merci.

Cela aurait été bien de l'avoir avant parce que vous voulez qu'il y ait un point sur les logements sociaux et les logements dits intermédiaires, concernant justement ce projet-là.

Concernant les logements sociaux dans ce secteur, nous aurions bien aimé avoir un point plus précis concernant la faisabilité et la finalité concernant les logements sociaux et les logements dits intermédiaires par la suite.

Mme Nabiha LAOUADI. – Sur ce projet-là, pour l'instant, comme je vous le disais, nous n'avons pas encore calibré le projet. C'était plutôt une autorisation que nous donnons à Alliage habitat pour engager une procédure de déclassement et de dépôt de permis. S'il y a projet, en tous les cas de figure, il y aura de l'accès à la propriété pour permettre aux Givordins d'avoir un parcours résidentiel. Éventuellement, c'est à voir avec le bailleur en fonction du montage financier de son projet de logement social ou pas. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. Abdel YOUSFI. – Il est dommage, nous aurions pu l'avoir avant.

M. LE MAIRE. – Vous l'aurez en temps et en heure. Au moment où nous ferons la vente, nous repasserons la délibération. Là, l'idée est de pouvoir autoriser à continuer le travail, c'est à faire le déclassement. Ensuite, de toute façon, nous reviendrons en Conseil municipal si les choses aboutissent avec Alliage habitat, ce projet sur la pointe nord.

Nous serons amenés à en rediscuter, mais nous sommes en train de travailler un programme avec eux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous annoncer le programme qui est travaillé mais ce sera à la fois de l'accession, à la fois du logement intermédiaire et en même temps du logement social abordable.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le principe de désaffectation du domaine public de voirie métropolitain pour les emprises de stationnement et de voirie présents sur le site ayant pour assiette foncière le périmètre de l'opération d'ALLIADE Habitat ;
- DE DIRE que la demande de désaffectation du domaine public métropolitain sera effectuée par ALLIADE Habitat directement auprès de la Métropole de Lyon ;
- D'AUTORISER la société ALLIADE Habitat, ou toute autre société qui se substituerait à elle, à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet immobilier ;
- DE PRÉCISER que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien du déclassement du domaine public à intervenir, ni de la cession foncière qui feront l'objet d'une ou de délibérations ultérieures ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 10

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE SIS 16 RUE CHARLES SIMON

M. LE MAIRE. – Madame LAOUADI, vous allez garder la main, avec la cession d'un bien immobilier de la commune au 16 rue Charles Simon.

Mme Nabiha LAOUADI. – Nous revenons dans le cadre de la convention NPRU des Vernes.

Dans ce cadre-là, suite à la démolition de la barre Jean Moulin, Alliade Habitat doit reconstituer l'offre de logement pour partie à Givors. Il y a 189 logements qui sont impactés. Ils vont devoir reconstituer l'offre de logement social sur une partie de la Ville, dans le centre-ville, le périmètre quartier politique de la Ville. Dans ce cadre, nous avons eu des négociations aussi avec Alliade habitat qui se porte acquéreur de la Maison des sociétés qui se situe 16 rue Charles Simon à Givors. C'est la parcelle AR 176 d'une superficie de 378 m² pour un prix de 482 600 €.

Le projet dans ce bâtiment, ce sera la restructuration et la réhabilitation du bâtiment et la création normalement de neuf logements sociaux.

Je vous demanderai d'approuver cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vous avez cinq qui ne prennent pas part au vote de Givors en grand 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour, 5 ne prennent pas part au vote (Givors en grand 2021)

DÉCIDE

- DE CONSTATER la désaffectation de tout usage ou mission de service public, de la parcelle communale AR 576 d'une superficie de 378 m² environ sise 16 rue Charles Simon à Givors ;
- DE PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal ;

- D'APPROUVER la cession de cette parcelle au profit d'Alliade Habitat au montant de 482 600 euros ;
- DE PRÉCISER que les frais d'acte notarié seront à la charge d'Alliade Habitat en tant qu'acquéreur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget communal.

N° 11

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ET DE PARCELLES À L'ASSOCIATION LA SAUGE DANS LE CADRE DU PROJET DE FERME URBAINE HABITANTE QUARTIER FERTILE

M. LE MAIRE. – Mise à disposition d'un local et de personnes à l'association La Sauge dans le cadre du projet de ferme urbaine habitante quartier Fertile. Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Monsieur le Maire, sachant que les quatre prochaines délibérations vont porter sur quartier Fertile, je vous propose, chers collègues, de vous faire une présentation générale, si vous avez des questions, je vous apporte les précisions et après, nous procéderons au vote une délibération après l'autre.

M. LE MAIRE. – Faites une présentation générale comme vous le sentez, histoire de donner l'information notamment à ceux qui nous écoutent et qui nous regardent, de dire que c'est le projet quartier Fertile dans son ensemble, et ensuite nous ferons un vote délibération par délibération.

M. Foued RAHMOUNI. – La délibération n° 11 concerne la mise à disposition de la parcelle, du local qui abritera la future ferme urbaine. Nous avons été en échange régulier depuis de nombreux mois avec l'association La Sauge qui est habituée à soutenir ce type de projets et d'initiatives, notamment sur la région parisienne. Là, pour le coup, ils ont choisi Givors comme étant le projet qui leur permettrait d'atterrir sur la Métropole de Lyon. Son rôle sera d'accompagner le collectif de micro fermiers qui s'est constitué qui va permettre de travailler les parcelles de la future ferme et permettre de travailler à un accès à une alimentation de qualité pour l'ensemble des Givordines et des Givordins.

Ensuite, la deuxième délibération, n° 12, Monsieur le Maire, il s'agissait de l'attribution d'une subvention de la part de la Métropole de Lyon toujours dans le cadre de quartier Fertile. Comme vous le savez, chers collègues, malheureusement, nous avons eu pour ne pas dire autre chose des péripéties lors du démarrage de ce chantier-là, qui a nécessité des prises de décisions fortes de notre part, à savoir notamment la sécurisation du chantier sur l'ensemble de la durée de celui-ci et pour permettre de terminer le projet, le chantier dans des conditions sereines et optimales. Il y a eu des surcoûts et il a fallu financer les dernières semaines de gardiennage. Nous avons sollicité la Métropole qui nous a bien évidemment accompagnés sur ce sujet-là.

Délibération n° 13, c'est l'obtention d'une dotation via le Fonds Vert. Quartier Fertile, c'est un mot englobant, mais qui suppose plusieurs démarches. Un certain nombre se sont concrétisés ou vont se concrétiser. Je vous parle très souvent au sein de ce Conseil de la Ferme urbaine, mais il y a aussi le Jardin pédagogique les Vernes de terre. Nous avons également le Jardin de la Roseraie. Parmi notre projet d'intention, nous voulions aussi intervenir sur l'ensemble des parcs que nous avons à disposition sur le quartier des Vernes et notamment celui, pour ceux qui connaissent, qui se situe entre Jean Moulin et puis Romain Rolland. Nous avons l'idée, l'ambition, l'envie, mais maintenant, il s'agit de voir si les études nous le permettraient, d'y construire un parc cultivé. Mais avant de nous dire que nous y allons, il faut bien faire un certain nombre d'études, d'analyses.



L'obtention de ces fonds-là permettra entre autres d'étudier la qualité des sols, de réfléchir à la préservation de la ressource en eau.

Voilà sur cette délibération n° 13.

Enfin, sur la délibération n° 14, je suis un peu fier de dire qu'au regard des différents projets sur tout un tas de sujets que nous développons depuis 2020, nous attirons aussi l'attention, la curiosité de pas mal de monde. Pourquoi je vous dis cela ? Nous avons aussi dans l'idée, la ferme n'est qu'un premier étage d'une fusée que nous voudrions étoffer au fil du temps avec deux logiques : la question d'un laboratoire de cuisine d'une part, et d'un restaurant solidaire d'autre part. Pour pouvoir nous accompagner, nous avons sollicité des universités pour voir quelles possibilités nous avons pour que Givors devienne terrain de recherche universitaire.

Pour vous refaire le film très rapidement, nous avons deux choix, soit la recherche universitaire classique, soit le fait de solliciter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En explorant les deux possibilités, nous avons préféré partir sur la recherche universitaire. C'est financièrement plus intéressant pour la Commune, mais surtout nous avons l'assurance d'avoir affaire à des professionnels qui ont l'habitude aussi d'intervenir sur des territoires comme le nôtre où notamment il y a différentes dynamiques qui se croisent, notamment celles avec Territoires zéro chômeur. L'objet de cette délibération, c'est de pouvoir valider le principe d'une convention entre la Ville de Givors et l'université Rennes 2.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur quartier Fertile. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie parce que l'ensemble de cette délibération, il y en a plusieurs, vont avoir un coût pour la collectivité, pour la Métropole de Lyon, pour l'État, qui va être démesuré. C'est-à-dire que nous allons mettre à peu près 330 000 € de recherche et d'études. Il n'y aura pas forcément de développement. Ce que je veux dire par là, c'est que Monsieur RAHMOUNI, nous ne sommes pas dans un film comme vous venez de le dire, nous sommes dans la réalité. La réalité, je remercie les services de la Mairie qui ont travaillé sur ce dossier, et certainement des personnes de la Métropole qui nous ont montré les CSP, les Classes socioprofessionnelles, des habitants des Vernes. Ceux-ci sont dans une situation économique catastrophique. Nous arrivons à un revenu moyen de 800 € par mois, ce sont des gens en souffrance. On leur impose plein de choses avec la Métropole de Lyon, comme changer de véhicule parce qu'ils ne pourront plus aller à Lyon se faire soigner, ils n'auront pas le bon véhicule, etc.

Ce projet pharaonique n'a ni queue ni tête. J'invite tout le monde à aller voir la petite vidéo parce qu'il n'y a pas besoin d'aller à Rennes pour en discuter, mais simplement de notre, ce n'est pas mon ami, Grégory DOUCET qui parle du quartier Fertile de La Duchère et qui est très content de présenter à un enfant et à *Lyon Mag* leur quartier fertile, en expliquant que la mouche du poireau n'était pas la même que la mouche de la fraise et que la mouche de la fraise, elle mangeait la mouche du poireau et que la mouche du poireau, elle mangeait la fraise.

Nous allons où là avec l'argent du contribuable ? Vous pensez vraiment que les habitants des Vernes ont besoin de ce projet ? Les véhicules brûlent, les gens s'y opposent. Je suis désolé, Madame FRETTE, la dernière fois, vous m'avez dit : « Vous ne voyez que du noir, vous vous opposez à ce qu'on dit », je suis dans l'opposition, mais vous étiez brillante dans l'opposition et je vous admirais pour vos prises de parole qui étaient brillantes et pertinentes. J'aimerais, ainsi que Monsieur MATHEY, vous entendre parce que, oui, il y a l'aspect sociologique, le vivre ensemble, nous allons rapatrier les gens en bas des immeubles. Je suis chef d'exploitation agricole, pour ceux qui ne savent pas. Je connais un peu le maraîchage. Rigolez, allez voir mes statuts, je suis désolé, c'est mon métier. Je connais beaucoup d'agriculteurs qui sont en souffrance. C'est un milieu très compliqué. Faire plaisir à des retraités, il n'y a pas de soucis, ils vont aller en bas de leur immeuble,



ils vont faire du jardinage, ils vont amener leurs petits-enfants. Cela va être très sympa, mais pas dans des budgets comme cela.

Pourquoi je m'y oppose vraiment ? Alors, je n'ai rien contre l'association, nous n'allons pas prendre part au vote, c'est simplement que cela n'a ni queue ni tête. Ce n'est juste pas possible votre projet.

M. LE MAIRE. – Vous avez fini ? Je vous remercie.

Juste avant de laisser la parole à Monsieur RAHMOUNI, vous n'êtes que dans la contradiction, c'est malheureux, mais malheureusement, nous commençons à vous connaître ici dans cette assemblée.

Vous commencez par dire que la population locale vit avec très peu de revenus, c'est un fait. Le quartier des Vernes fait partie des quartiers métropolitains ayant le plus faible revenu. Nous ne l'avons jamais caché, nous l'avons toujours dit parce que c'est une situation qui perdure depuis longtemps et nous essayons de sortir les gens de ces faibles revenus dans lesquels ils sont. Il nous faut accompagner ces habitants. La ferme urbaine y participe. En tout cas ils sont à 8 700 € par an de revenu médian. Cela veut dire, vous avez la moitié de la population qui gagne moins de 8 700 € et puis l'autre moitié qui gagne beaucoup plus, ce qu'est le revenu médian sur le quartier des Vernes.

D'un côté, vous nous dites : « Vous mettez trop d'argent », bien évidemment que nous mettons beaucoup d'argent pour accompagner les familles givordines, et les familles du quartier des Vernes, à venir exploiter un petit lopin de terre pour pouvoir se nourrir et se nourrir de façon qualitative, et non pas aller chez les *hard-discounters*, avec des produits qui ne sont pas de qualité. C'est l'enjeu ; c'est d'avoir l'autonomie alimentaire, le maximum. Si nous ne faisons pas cela, pourquoi nous faisons des acquisitions ? Si nous pouvions même aller plus loin, si vous êtes apparemment un exploitant agricole, mais je n'étais pas au courant, nous l'apprenons, entre pêcheur, chasseur, exploitant agricole, , ensuite paysagiste, vendeur de voitures, garde-chasse, vous avez une carte assez longue. C'est assez impressionnant. C'est comme cela, il y en a qui peuvent faire beaucoup de choses. Moi, Maire, cela me suffit comme tâche. J'essaie de m'occuper de mes concitoyens, ce sera déjà pas mal.

Tout cela pour vous dire que ce projet-là, nous le portons et l'assumons pleinement, nous l'assumons du fait que nous avons une population qui a besoin d'être accompagnée par ce type de dispositif, qu'ils puissent se nourrir et puis créer, et puis aller bêcher un lopin de terre pour pouvoir se nourrir.

Je vais laisser le soin à Monsieur RAHMOUNI de clore en tout cas.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers la réalisation, j'espère que là, nous avons bien entendu Monsieur RIVA. Pourquoi je dis cela ? Si vous réécoutez, Givordines, Givordins et puis les collègues du Conseil municipal, durant votre laïus, vous avez notamment cherché à justifier le fait que des habitants ont brûlé des voitures parce qu'ils étaient exaspérés vis-à-vis du projet. Pour quelqu'un qui montre les muscles à chaque occasion qui lui est donné sur la question de la sécurité, je vous trouve d'un seul coup relativement gentil d'une certaine manière vis-à-vis de pratiques qui sont quand même inexcusables, j'ai envie de vous dire.

Simplement, peut-être rappeler aussi surtout pour les Givordines et les Givordins qui nous écoutent, dans le cadre du cahier des charges dès le départ, ce qui a été posé comme étant un principe non négociable, c'est que quoi qu'il arrive sur ce projet-là, c'est que ce qui sera vendu aux Givordines et Givordins, nous allons être sur une production maraîchère et le prix ne devra pas excéder 2 € du kilo.

Cette question du pouvoir d'achat, Monsieur RIVA, nous en sommes extrêmement conscients. Nous sommes des Givordines et des Givordins. Nous avons la chance d'avoir notamment dans notre équipe municipale des gens qui habitent sur le quartier des Vernes, mais sur aussi le reste de la Commune et pour peut-être vous rassurer d'une certaine manière, nous n'avons pas fait le choix, comme c'est le cas sur d'autres territoires sur ce projet-là, de simplement mettre à disposition les



parcelles que nous aménagerions aux frais du contribuable givordin à un exploitant quelconque qui déciderait de venir et de faire sa marge pour le coup et qui ferait tout sauf vendre directement le fruit de son travail, le fruit de son exploitation sur le quartier.

Tout cela pour vous dire et pour le coup, j'insiste là-dessus, l'objectif, c'est de bien manger et c'est bien manger au regard du pouvoir d'achat des Givordines et des Givordins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci.

Je vous propose de passer au vote pour la délibération n° 11 : mise à disposition d'un local et de parcelles à l'association La Sauge dans le cadre du projet de ferme urbaine habitante quartier Fertile. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Deux ne prend pas part au vote : Givors fière. Pardon, Monsieur RIVA et Madame BODARD, Givors fière n'existant plus.

Hors micro

M. LE MAIRE. – C'est un fait, votre groupe n'existe plus dans ce Conseil. J'ai fait une erreur, je rectifie l'erreur. Il faut respecter les règles, Monsieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le prêt à usage à titre gratuit entre la Ville de Givors et l'association La Sauge tel que ci-annexé ;
- D'APPROUVER la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local tel que ci annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit prêt à usage à titre gratuit et tout document afférant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit et tout document afférant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux mises à jours des annexes de la convention en fonction de l'évolution des biens mis à disposition.

N° 12

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE LA MÉTROPOLE DE LYON À LA COMMUNE DE GIVORS DANS LE CADRE DU PROJET QUARTIER FERTILE

M. LE MAIRE. – Projet n° 12 : attribution d'une subvention de la Métropole de Lyon à la Commune de Givors dans le cadre du projet quartier Fertile. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vous voulez parler ?

M. Fabrice RIVA. – Excusez-moi là, vous balayez rapidement, vous occulter la vérité.

Je vous rejoins, Monsieur RAHMOUNI, ce qui s'est passé, c'est scandaleux, c'est sur cette délibération. Pourquoi ils nous donnent 5 000 € d'aide ? C'est parce que nous avons été obligés de prendre une société privée de surveillance qui nous a coûté 20, 21, 22 avril, pour trois jours en dehors des heures de chantier puisque les engins entreposés avaient brûlé, c'est bien cela, Monsieur le Maire, une tractopelle, cela nous a coûté 17 904 €. Là-dessus, les bandits, je suis bien d'accord, ont refait cela l'automne 2024 parce que, croyez-moi que la société ne voulait plus venir travailler, pour qu'ils viennent travailler, nous avons remandaté une société de gardiennage, le 2 septembre pour une durée de cinq semaines pour un montant de 17 460 €. Monsieur le Maire, c'est temps de créer



une brigade de nuit avec une police municipale armée pour qu'ils puissent tourner dans le quartier des Vernes parce que ces malfrats, il faut les arrêter. Je suis d'accord avec vous, Monsieur RAHMOUNI, tout à fait d'accord avec vous.

M. LE MAIRE. – Nous allons rectifier un peu les petites erreurs dans votre intervention. Acceptez que de temps en temps, vous faites des erreurs. Écoutez un peu, je veux dire, je vous écoute, essayez d'écouter. Vous faites des propos qui sont erronés. J'essaie de rectifier pour ceux qui nous écoutent et pour l'ensemble du Conseil municipal.

Un, le gardiennage, ce n'est pas pour le 20, 21, 22 avril, parce que les faits ont eu lieu le 20, 21, 22 avril, mais ensuite le gardiennage a eu lieu à la fois en mai, juin, septembre. Ce n'est pas sur une période, nous n'avons pas payé 17 000 € de la surveillance. Vous savez combien coûte la surveillance.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Oui, mais le coût, c'est que nous avons surveillé tout l'été. Nous n'avons pas surveillé uniquement trois jours comme vous le sous-entendez. C'est ce que je voulais vous dire. C'est sur pratiquement trois mois.

Pour ce qui concerne ensuite, je ne rentrerai pas dans le débat, nous avons la police nationale qui est présente H24 sur notre territoire. Elle est là pour protéger les biens et les personnes. Malheureusement, ce n'est pas suffisant. Même avec une présence policière municipale, ce ne serait pas suffisant. Je ne peux pas mettre un policier derrière chaque citoyen et ce n'est pas le rôle qui incombe au Maire que je suis.

Par contre, protéger les biens et les personnes, comme sur ce dispositif-là, effectivement, cela nous tient à cœur. J'ai plutôt eu des retours suite aux incendies que je condamne avec la plus grande des fermetés ici. J'espère que les auteurs seront retrouvés, même si cela va être compliqué. Je le dis, il faut aussi être transparent. Cela va être délicat. Parfois nous arrivons à retrouver les auteurs, d'autres fois, nous n'y arrivons pas. Nous y arrivons souvent. Je salue le travail du commissariat pour son travail d'enquête et notamment les OPJ sur le commissariat de Givors-Grigny qui font un formidable travail et dont les résultats, nous les aurons très prochainement dans le cadre du CLSPD. Monsieur KHEDDACHE pourra nous en dire deux mots peut-être plus tard.

Pourquoi je vous dis tout cela ? Pour vous dire qu'à un moment donné, il faut un peu de bon sens aussi dans les propos, il faut de la réalité. Ce n'est pas parce qu'il y a un incident que derrière, il faut que nous mettions des policiers en plus, parce que nous n'aurons pas les moyens. Sinon, il faut me dire ce que nous supprimons. Je vous le dis à chaque fois dans ce Conseil municipal : nous faisons des choix équilibrés parce que nous devons tenir un budget. Faites la même chose, cela veut dire, dites-nous qu'est-ce qu'il faut enlever, je veux bien avoir un débat de fond là-dessus, mais nous pouvons l'avoir lors du prochain vote du budget. Nous verrons où vous enlevez les choses ; qu'est-ce que vous enlevez des services que nous rendons aux Givordins et ce que vous voulez faire rendre service aux Givordins.

Depuis que vous êtes dans ce Conseil, je n'ai pas vu de lignes directrices, mis à part nous aboyer un peu dessus, ce que je trouve dommage, et puis vous n'êtes pas très clair sur les questions de sécurité malheureusement. Nous sommes beaucoup plus clairs et beaucoup plus transparents ; nous avançons et nous répondons aux besoins et aux attentes de la population. C'est mon point de vue.

Je voudrais juste dire que cette subvention, c'est une attribution de subventions, cela veut dire que la Métropole va nous accorder 5 000 €. Je suis ravi que la Métropole vienne participer aussi dans ce projet de quartier Fertile, mais participe aussi financièrement par ailleurs dans le cadre du projet ANRU.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir la subvention de 5 000 € de la Métropole de Lyon ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € de la part de la Métropole de Lyon telle que ci-annexée, ainsi que tout document nécessaire à cette attribution ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées au budget communal.

N° 13

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024

M. LE MAIRE. – Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert 2024, y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Monsieur RAHMOUNI, le film va continuer parce qu'avant de lancer des projets comme cela, nous allons reprendre la délibération, nous allons faire une ferme urbaine, nous allons faire des jardins partagés, des laboratoires de transformation, nous allons créer une cuisine, nous allons faire un parc cultivé, un parc au cœur du quartier, mais le film est à l'envers parce que vous avez oublié au préalable avant de lancer tout ce projet de faire une étude de sol. Là, la délibération va reposer sur le fait de faire une étude de sol. Si le sol est pollué, si le sol n'est pas bon, s'il est trop drainant, s'il est trop humide, qu'est-ce qu'il va se passer ? Nous y allons à grands coups de pelleuse dans le quartier des Vernes, mais nous maintenons coûte que coûte le projet. Nous faisons quoi, Monsieur RAHMOUNI ?

Au préalable, c'est pour cela que je ne suis pas content ce soir, il faut faire les choses dans l'ordre. Vous faites une maison, on ne construit pas la maison et on ne fait pas l'étude de sol après. On l'a fait avant et on se dit qu'il y a un risque sismique, il y a un risque géologique parce qu'il y a de la glaise, etc. Nous avançons comme cela. C'est cela que je reproche à la majorité. C'est de ne pas faire les choses dans le bon ordre.

M. LE MAIRE. – Nous avons compris, mais nous allons vous répondre.

Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Monsieur RIVA, avec tout le respect que j'ai pour vous, je crois qu'en fait, ce n'est pas la retransmission YouTube qui est à mettre en question, c'est plutôt peut-être des problèmes d'audition. Vous pourrez réécouter dans le cadre de ma présentation sur l'obtention d'une subvention via le Fonds Vert, j'ai bien dit explicitement qu'il s'agissait notamment aussi de procéder à une étude des sols. Pour le coup, nous sommes d'accord. Au final, il n'y a aucun projet sur lequel nous nous sommes engagés depuis 2020 où nous avons mis d'une certaine manière la charrue avant les bœufs. Nous avons des projets d'intention, nous avons des ambitions, nous avons des envies certes, mais à un moment donné, il faut pouvoir se confronter au réel et voir ce qu'il est possible d'un point de vue humain, technique et financier.

Sur le projet quartier Fertile, absolument toutes les phases sont passées au préalable par des études, des analyses, qu'elles soient géologiques sur la qualité des sols, sur la question de la gestion de l'eau, sur la question du partenariat à mettre avec les structures sur le territoire, avec le lien que nous faisons avec les habitants, absolument à chaque fois. Là aussi, sur l'ambition que nous voudrions d'avoir un parc cultivé, avant de pouvoir se lancer sur un projet, et là je vous l'accorde, qui coûterait

sûrement plusieurs centaines de milliers d'euros, nous allons d'abord nous assurer que le terrain qu'il y a à disposition nous permettrait de concrétiser cela. Si jamais ce n'est pas le cas, mais pour le coup, je crois que nous avons quand même une qualité, c'est que nous disions toujours les choses, je viendrais moi-même devant ce Conseil et je vous dirais que pour le coup, nous n'avons pas pu y arriver parce qu'en réalité, c'est que le sol, c'est que la situation, c'est que d'un point de vue technique, nous ne sommes pas en capacité de le faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Peut-être ajouter un petit mot. C'est une subvention que nous obtenons de la part de l'État, cela veut dire que l'État marche sur la tête aussi, l'État suit ces projets, suit nos projets, suit le travail fait par l'ensemble des équipes. Là, pour le coup, nous avons demandé 40 000 €, il nous octroie 30 000 € dans le cadre du Fonds Vert. C'est bien et je salue en tout cas l'État à travers le Fonds Vert de son soutien.

Je rappelle qu'ils nous ont soutenus pour la crèche à hauteur de 250 000 €. Et je rappelle que pour Fives Famer, ils nous ont apporté 1,5 million d'euros. Cela veut dire que dans le cadre du Fonds Vert, l'État reconnaît le travail fait par les équipes municipales. Je salue et remercie l'État d'avoir apporté les financements dans ce cadre-là et je salue le travail des équipes et le travail de l'adjoint à ce titre. Je remercie encore une fois l'État pour son soutien et je ne pense pas qu'ils marchent sur la tête. C'est très contrôlé tout cela.

Il faut que je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la demande de subvention de 40 000 € auprès du Fonds Vert pour le climat ;
- D'AUTORISER le Maire à recevoir la subvention qui sera octroyée par le Fonds Vert ;
- DE DIRE que la subvention sera perçue sur le budget communal 2024.

N° 14

CONVENTION D'ÉTUDE ENTRE L'UNIVERSITÉ RENNES 2 ET LA VILLE DE GIVORS DANS LE CADRE DU PROJET QUARTIER FERTILE

M. LE MAIRE. – Projet n° 14, la convention d'étude entre l'université Rennes 2 et la Ville de Givors dans le cadre du projet quartier Fertile. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention d'étude entre la commune de Givors et l'université Rennes 2 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un laboratoire de cuisine/restaurant solidaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'université Rennes 2, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette collaboration ;
- DE FIXER la participation financière de la commune de Givors à 7 000 €, pour la réalisation de cette étude de faisabilité ;

- DE DIRE que les dépenses seront inscrites au budget communal.

N° 15

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025

M. LE MAIRE. – Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025. Monsieur GUENON, c'est à vous.

M. Jean-Pierre GUENON. – Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Cette délibération est une délibération que nous prenons chaque année. Par arrêté municipal et après avis du Conseil municipal, Monsieur le Maire peut autoriser les commerces de détail à supprimer le repos dominical de leur personnel dans les zones où cela crée de l'activité. Cette dérogation est limitée à 12 dimanches par an.

Après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, il est proposé au Conseil municipal de voter pour sept dimanches d'exception pour les commerces de détail et cinq dimanches d'exception à la règle du repos dominical pour la branche d'activité automobile.

Plus précisément, pour les commerces de détail non alimentaires et à prédominance alimentaire, sept dimanches en 2025 : 12 janvier pour les soldes d'hiver, 31 août qui précède la rentrée et les 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre 2025, comme tout le monde l'aura compris, pour les vacances de fin d'année.

Pour la branche d'activité automobile, cinq dimanches en 2025 : le 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

Pour mémoire, nous avons délibéré l'an dernier au mois de septembre pour le même nombre de dimanches.

Il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2025, de rendre un avis favorable à la liste des dimanches proposés, les dates, et de préciser que la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2025 citées ci-dessus sera prise par arrêté du Maire et notifiée aux commerces concernés.

M. LE MAIRE. – Merci.

Première prise de parole, Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Merci.

Concernant l'ouverture dominicale, je trouve aberrant que justement, cette loi puisse exister avec 12 jours par an.

M. LE MAIRE. – Parlez plus près dans le micro. C'est pour les enregistrements.

M. Abdel YOUSFI. – Je trouve aberrant que cette loi existe des 12 jours par an d'ouverture dominicale et qu'elle soit délibérée aujourd'hui au Conseil municipal. C'est une aberration pour moi. Vous comprendrez que je ferai une totale objection à cette proposition et voterai contre. Merci.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Monsieur le Maire, vous voyez, pour une majorité qui se dit à gauche, effectivement le travail dominical, le repos du dimanche, le moment où nous pouvons être en famille, le moment où nous pouvons faire des loisirs, le moment où nous pouvons avoir des activités avec ses enfants, non il faut aller travailler.

La rémunération, je ne suis pas ni pour ni contre, mais est-ce que vous avez essayé d'inciter les employeurs à dire quelle est la prime qu'ils mettent en face pour les salariés ? Est-ce que cela va

être en majorité des étudiants qui ont grandement besoin d'avoir des revenus pour payer leurs études ?

Vous l'avez dit, j'étais responsable commercial du groupe Ford sur plusieurs concessions, je vous assure, Monsieur le Maire, de par mes 15 ans d'expérience, nous n'avons jamais vendu une voiture le dimanche. Nous prospectons la semaine, nous offrons un verre le dimanche pour que les gens reviennent et nous concrétisons la vente, mais c'était fictif. Nous aurions très bien pu la faire la semaine, nous reportions simplement les ventes.

Je vais vous donner un exemple pour les salariés parce que ce qu'il faut savoir pour les commerçants qui nous écoutent et les Givordins, tout artisan-commerçant à son compte peut ouvrir autant de dimanches qu'il veut sans l'accord du Maire. Ce n'est pas un souci. C'est à partir du moment où on fait travailler les salariés qu'il faut l'accord du Maire.

Je vais vous donner un exemple pour le commerce de détail pour la période de décembre. Les salariés vont travailler le 7 décembre, le 14 décembre, le 21 décembre, le 28 décembre. Ils vont se reposer quand ? Ils vont faire leurs achats quand ? Ils vont profiter de leurs enfants quand ? Quelles activités ils vont avoir au mois de décembre ? Merci.

M. LE MAIRE. – Monsieur GUÉNON et ensuite Madame ALLALI.

M. Jean-Pierre GUENON. – Je vais répondre à tout ceci. Ce que je ne comprends pas, Monsieur RIVA, qui, lors des délibérations précédentes, était très soucieux du pouvoir d'achat de certains quartiers et là, vous semblez objecter à ce que des gens puissent faire le choix de gagner plus. Là, je ne comprends pas. D'autant plus que ce n'est pas 12 dimanches que nous autorisons, c'est une moitié.

D'autre part, en ce qui concerne les personnes qui voudraient travailler le dimanche, c'est basé sur le volontariat et comme je l'ai dit, mais comme nous le disait Monsieur RAHMOUNI, j'ai l'impression que Monsieur RIVA est un peu sourd, c'est dommage, parce que tout cela a été pris après consultation des organisations des employeurs et des salariés. Cela n'a pas été fait comme cela, c'était fait en concertation. Si vous regardez la loi, Monsieur RIVA, aucun employeur ne peut obliger un salarié à travailler un dimanche, c'est uniquement basé sur le bon vouloir et pour les personnes qui voudraient améliorer un petit peu leur pouvoir d'achat.

J'entends aussi Monsieur YOUSFI qui met une objection, mais cela se comprend peut-être, mais en ce qui concerne les idées de Monsieur RIVA qui, pourtant je crois comprendre ainsi que pas mal de personnes, a plutôt des accointances avec des partis et une politique qui ressemblerait plus à travailler plus pour gagner plus, là, je ne comprends plus le raisonnement de Monsieur RIVA.

D'autre part, des conditions qui sont négociées, le minimum de majoration pour le travail d'un dimanche est de 30 %, Monsieur RIVA, qui peut aller jusqu'à 100 % et c'est au bon vouloir des organisations syndicales et patronales. Ce n'est pas gratuit.

Je vous rappelle que puisque vous semblez vous soucier de la présence de personnes qui s'occuperaient de leurs enfants, des activités, ce soir, j'ai une pensée pour les pompiers, les gendarmes, la police et je ne souhaite pas que Monsieur RIVA soit malade ou ait un accident le dimanche s'il trouvait un hôpital fermé.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur GUENON.

Monsieur HAQUES, vous avez demandé la parole.

M. Hocine HAQUES. – Pour rebondir et puis ne pas clore le débat, ce n'est pas à moi de les clore ou de les ouvrir, bien sûr tout le monde est pour augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens et concitoyennes, surtout par les temps qui courent, gagner plus oui, mais comment ? Parce qu'effectivement, le dimanche, c'est un jour qui peut paraître banal pour beaucoup, sauf que c'est un jour vraiment où nous pouvons nous poser en famille, l'un des rares jours suivant les professions,



mais nous allons dire pour tout ce qui est commerce, c'est l'un des rares jours où les familles peuvent se poser et faire autre chose que consommer.

Le volontariat, je veux bien. Je vais prendre une comparaison qui n'a pas lieu d'être parce qu'elle est un peu violente. Quand nous ne sommes pas du bon côté du flingue, comme on dit, nous sommes souvent d'accord.

M. LE MAIRE. – C'est vrai, ce n'est pas un bon exemple.

M. Hocine HAOUES. – Je reconnais, ce n'est pas un bon exemple, sauf que le salarié, malgré les organisations syndicales, il n'a pas le même poids, en tout cas, sa parole n'a pas le même poids que celle de son employeur. Nous sommes tous pour le pouvoir d'achat, sauf qu'il ne faut pas banaliser comme cela des dimanches.

M. LE MAIRE. – Ensuite, Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI. – Je voterai pour cette délibération parce que je retiens qu'il y a eu concertation avec les personnels et les syndicats. Pour moi, cela me va.

M. LE MAIRE. – Ensuite, nous avons la prise de parole de Madame BODARD.

Mme Nathalie BODARD. – Merci.

Personnellement, je travaille en commerce depuis plus de 30 ans, je sais très bien que le volontariat peut être un peu poussé derrière si nous voulons continuer à travailler comme nous le voulons. Question de volontariat, je suis un peu bien placée pour vous dire que ce n'est pas toujours du volontariat volontaire.

M. LE MAIRE. – Madame ALLALI.

Mme Dalila ALLALI. – Merci.

Je vois que cette délibération toutes les années, elle a le même pouvoir sur tout le monde, c'est-à-dire que nous y passions des heures. Pour rappeler les règles et pour corriger un petit peu Monsieur RIVA, même dans le commerce, nous pouvons avoir des salariés, ces salariés peuvent être amenés à travailler. La règle est que cette délibération ne concerne que les commerces qui font une surface de vente de plus de 400 m². Cela ne concerne pas les commerces qui ont une surface de vente inférieure.

L'idée est véritablement d'avoir une concertation et que nous puissions donner la possibilité à des étudiants, aux salariés d'augmenter leur pouvoir d'achat et de pouvoir avoir cette possibilité de travailler. Dans cette concertation, c'est ressorti par la positive et en plus de cela, nous avons une obligation d'accorder cinq dimanches par an, une obligation de l'État.

De nous demander de faire le choix du nombre de dimanches, je trouve cela un petit peu irréaliste. Je pense que c'est à l'État de donner ce genre d'autorisation et de dire c'est 12, 6, 5 ou 20. Ils feront bien ce qu'ils veulent, mais la concertation fait ressortir que tout le monde souhaite avoir un peu plus de pouvoir d'achat.

Je mets juste une parenthèse pour terminer. Cette augmentation du pouvoir d'achat permet aux salariés, aux gens qui ont envie d'entrer dans la vie active comme des étudiants de pouvoir notamment se loger et se loger dignement. La parenthèse que j'é mets tout de suite, c'est le choc que j'ai eu à voir Givors en grand s'abstenir sur la délibération de la reconstitution de logements sociaux. En même temps, on est contre le travail du dimanche et en même temps, on ne reconstruit pas des logements sociaux, histoire que tout le monde puisse se loger dignement. J'avoue que je suis complètement effarée par votre positionnement. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. – Nous restons dans la délibération. Merci.

Je rappelle que c'est une délibération qui crispe, je comprends. Nous avons eu des débats par le passé beaucoup plus longs et fastidieux sur cette question-là. La question qui nous est posée



aujourd'hui, c'est une question de réglementation. Je veux dire que le Maire autorise des commerces de plus de 400 m² à ouvrir 12 dimanches avec un minimum de 5 dimanches. Nous avons situé le curseur à 7 en ayant le respect de nous dire : « oui, pas 12 ».

En faisant cela, les commerces nous demandent d'aller à 12, tous autant qu'ils sont et nos commerces sont en concurrence avec les autres commerces des villes avoisinantes. Je pense à Chasse, Saint-Chamond, Rive-de-Gier. Rive-de-Gier, ils n'ont pas 12, mais à Saint-Genis-Laval ou bien à Saint-Étienne avec le Steel, ils sont en concurrence. S'ils sont en concurrence et que derrière, nous avons des magasins qui périssent, c'est aussi notre part de responsabilité qui est engagée, ce n'est pas anodin.

Si vous vous rappelez, mais pour vous rappeler qu'en septembre 21, nous avons eu ce même débat, la même chose en 22-23 et aujourd'hui en 24. J'ai fait des courriers au Premier ministre à chaque fois, à Monsieur CASTEX, à Monsieur BORNE. Il n'y a qu'à Monsieur ATTAL que je n'en ai pas fait. Je vais peut-être en faire maintenant à Monsieur BARNIER très certainement. Nous avons fait un courrier et c'est resté lettre morte sans aucune réponse. Le courrier disait : « La responsabilité ne doit pas incomber au Maire ». C'est mon intime conviction. J'estime que c'est une loi nationale qui doit être dictée, sachant que nous avons un territoire concurrentiel, nous sommes dans la Métropole, nous avons Vienne à côté, nous avons donc des territoires qui sont en concurrence avec le nôtre.

Si nous ne voulons pas que les emplois durent sur nos territoires, nous pourrions dire : « Nous, c'est zéro dimanche. » Puis j'entends le fait que derrière le dimanche, c'est le sacro-saint jour de repos, mais aujourd'hui, la société a changé et a évolué et les commerces sont obligés de s'adapter pour pouvoir tenir. Nous le voyons bien, ce sont les discussions que nous avons avec Madame ALLALI avec les différents commerçants.

Ce à quoi nous essayons de veiller, Madame BODARD, c'est de veiller à faire en sorte que ce soit du vrai volontariat et non pas du volontariat forcé. Dès que nous avons des retours, si nous avons le moindre retour sur un commerce pour lequel il y a du volontariat forcé, je vous assure que nous allons les voir. En tout cas, les directeurs font très attention parce que nous les rencontrons assez régulièrement avec Madame ALLALI pour que ce ne soit pas du volontariat forcé. En tout cas, c'est ce à quoi nous nous engageons, les élus locaux, mais nous nous engageons aussi à faire en sorte que le commerce ne périssent pas sur le territoire givordin.

Aujourd'hui, cela devient très difficile même pour des commerces qui paraissent grands et énormes ; leur chiffre d'affaires est en baisse. Ma crainte est plutôt que nous ayons de grands commerces qui puissent disparaître d'ici pas longtemps.

Je crois que c'est juste un point d'équilibre, cette autorisation d'ouverture dominicale. C'est le choix que nous avons fait, que nous avons maintenu depuis tout le mandat aujourd'hui. Cela a été un débat au tout début, mais c'est un point d'équilibre que nous avons trouvé avec les commerçants et la Ville qui, j'espère, satisfera tout le monde.

Je comprends l'attitude des uns et des autres, mais après, il ne faut pas être dogmatique non plus, il faut aussi être pragmatique dans la vie. Il faut vivre la cité tous les jours, dans son quotidien.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Monsieur YOUSFI, Monsieur HAQUES. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour, 2 voix contre (Monsieur YOUSFI ; Monsieur HAQUES), 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- **DE RENDRE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2025 ;**

- DE RENDRE un avis favorable à la liste des dimanches proposée ci-dessus ;
- DE PRÉCISER que la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2025 citée ci-dessus sera prise par arrêté du Maire et notifiée aux commerces concernés.

N° 16

PROJET TZCLD : CONVENTIONS ENTRE GIVORS ET GRIGNY POUR LA PROLONGATION DU POSTE DE CHEF DE PROJET ET LE RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE DU POSTE DE CHARGÉ DE MOBILISATION ET D'EXHAUSTIVITÉ

M. LE MAIRE. – Projet TZCLD : Conventions entre Givors et Grigny pour la prolongation du poste de chef de projet et le recrutement en apprentissage du poste de chargé de mobilisation et d'exhaustivité. Dites-nous sans plus, Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération dans le cadre de notre projet Territoire zéro chômeur de longue durée que l'on porte conjointement avec la Ville de Grigny. Nous arrivons sur les dernières encablures de cette aventure dans le sens où la semaine prochaine, nous aurons la visite du Fonds d'expérimentation qui viendra sur le territoire de Givors et de Grigny, visite notamment de l'installation de la future entreprise à but d'emploi, qui rencontrera les possibles futurs bénéficiaires, l'ensemble des partenaires. Et nous espérons être habilités. Courant du mois de novembre, nous aurons un retour officiel et si jamais la réponse est positive, l'ouverture de la future entreprise à but d'emploi sera, on l'espère, deuxième trimestre 2025.

Dans le cadre de ce projet et pour continuer à structurer notre dossier de candidature et dans notre volonté commune de pouvoir porter ce projet avec la Ville de Grigny, je vous propose, chers collègues, d'approuver le principe de cette convention entre nos deux communes qui encadre le recrutement, ou plutôt le maintien en poste pour une des personnes de l'équipe qui constitue l'équipe projet de notre candidature aux Territoires zéro chômeur.

Chers collègues, je vous demande d'approuver cette convention. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur RAHMOUNI.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la commune de Grigny pour le financement et la mutualisation du poste « chef de projet territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la commune de Grigny pour le financement et la mutualisation du poste « chargée de mobilisation et d'exhaustivité » en apprentissage ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA VILLE DE GIVORS POUR LA RÉALISATION D'UN
DIAGNOSTIC AGRICOLE DU BASSIN GIVORDIN**

M. LE MAIRE. – Avenant n° 1 à la convention d'attribution d'une subvention d'investissement au profit de la Ville de Givors pour la réalisation d'un diagnostic agricole du bassin givordin. Monsieur MATHEY.

M. Cyril MATHEY. – Bonsoir, chers collègues et chers Givordins et Givordines.

Dans le cadre du programme PENAP, je rappelle ce que c'est que le PENAP, c'est le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels, ce PENAP 2019-2023 de la Métropole de Lyon, la Commission permanente a attribué une subvention de 16 000 € à la Ville de Givors pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur notre Commune.

Les résultats de ce diagnostic réalisé par la Ville de Givors et la Chambre d'agriculture du Rhône sont attendus pour cette fin d'année 2024. La réalisation d'un cahier des charges pour la seconde phase d'étude se fera en 2025, ainsi le calendrier inscrit dans la convention d'attribution de cette subvention de la Métropole de Lyon doit être adapté et prolongé jusqu'au 31 décembre 25, afin que la Ville de Givors et la Chambre d'agriculture puissent mener leurs études et que la Ville de Givors puisse ainsi bénéficier de cette subvention de la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci.

C'est une délibération qui, à mon goût, est très importante, j'aurais aimé aussi que Madame FRETU qui siège à la Métropole de Lyon y prenne part, Monsieur MATHEY qui se dit fervent écologiste. Je vous rappelle juste à tous les deux que cette convention date de 2020 ou 2021, qu'elle aurait dû être faite depuis longtemps. Je pense que c'est quelque chose qui doit vous toucher, qui est important à vos yeux.

Je ne comprends pas pourquoi nous attendons avant de faire ce diagnostic parce qu'il peut être aussi important pour le quartier Fertile pour dire si nous n'allons pas mettre en danger, je ne veux pas citer son nom, mais le maraîcher qui vient sur le quartier des Vernes toutes les semaines vendre ses fruits et les légumes, en créant une microferme à côté qui va forcément lui prendre un petit peu de chiffres d'affaires alors qu'il a une activité très fragile.

J'aimerais aller un peu plus loin, excusez-moi c'est important pour moi, sur la gestion de la Métropole de Lyon pour les espaces naturels. Vous savez qu'actuellement, par conventions avec le Département, en limite d'agglomération, ils font l'entretien des chemins aussi, nous en parlerons un peu plus tard tout à l'heure. Je trouve scandaleux, Madame FRETU, faites-le remonter aux agents. Je me suis arrêté encore avant-hier qu'ils ratiboisent les haies avec leur épareuse, c'est scandaleux. Les haies, cela permet de limiter le vent, de limiter l'eau de ruissellement, de protéger la biodiversité. Et quand tu passes, que je vois une haie et que cinq minutes, je repasse dans Givors et qu'elle n'est plus là, je m'arrête, je tire le frein à main, je vais voir le Monsieur, je dis : « Qu'est qu'est-ce qu'il se passe ? » Là, il me dit : « C'est mon chef, il m'a dit de tout mettre blanc ». Pour être blanc, c'est bien blanc, il n'y a pas de souci. Mais c'est scandaleux.

Quand nous voulons protéger des milieux naturels, nous veillons à cela. Vous habitez à Givors aussi comme moi, vous passez tous les jours à Givors. Je vous donne un exemple qui vous ne concerne pas. La rue des Tuileries va devenir un corridor biologique. Bientôt, nous ne pourrons plus passer, parce que les arbres ont poussé sur le goudron. Ils se referment et aujourd'hui, une voiture frotte parce que les arbres ont poussé.



Bien sûr, si nous créons un corridor biologique, je serais très content. Par contre, le long de l'autoroute, faites en sorte que ce soit bien entretenu, que ce soit bien voté, c'est votre job. Merci.

M. LE MAIRE. – Ensuite, j'ai Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Ce serait une question. Combien d'agriculteurs sont concernés ?

M. LE MAIRE. – Je vais vous répondre. Il y a 15 exploitants, dont 7 ayant leur siège à Givors, 5 sont de Beauvallon et 2 sont d'Echalas. Cela représente 390 ha. C'est plutôt essentiellement sur les hauts de Givors, le plateau de Saint-Martin et entre le plateau de Montrond et les Vernes. Voilà à quoi cela correspond et cela concerne les surfaces agricoles utiles parce que je veux dire, je ne réponds pas à tout parce que des digressions de Monsieur RIVA, par moment, qui dit tout et son contraire et qui raconte n'importe quoi. Là, il s'agit bien des surfaces agricoles utiles. C'est cela que nous allons aller regarder, c'est cela que l'étude va aller regarder.

Je rappelle qu'à juste titre, pour information, il y a un de nos agriculteurs qui a une subvention de la part de la Métropole, qui a obtenu 3 500 €, qui va recevoir des semences de la part de la Métropole. Il a fait la démarche tout seul et cela, je salue en tout cas. C'est public, de toute façon, je salue Monsieur CRAPON qui a obtenu des financements notamment, et des semences à hauteur de 3 500 €, notamment sur le plateau givordin.

Là-dessus, en termes de biodiversité, après parler de machin, de ce que les uns doivent voter, les injonctions à voter à la Métropole ou pas.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Non, mais cela s'est passé avant-hier de la part des agents de la Métropole. Je veux dire comme des agents de la Ville, on taille des haies, mais on ne les supprime pas. Non, je vous assure. Alors, faites-nous voir des photos. Dites où et j'irai vérifier moi-même. Nous ne supprimons pas des haies, nous les taillons parce que là aussi, nous avons des remarques de nos concitoyens.

Monsieur, nous avons bien compris que vous êtes multitâche. Vous faites tout. Le seul jour où vous ne travaillez pas, c'est le dimanche et c'est respectable. Si, vous faites de la chasse, pardon, de la pêche aussi. Là-dessus, vous travaillez sept jours sur sept, vous êtes multitâche, vous êtes dans tout. C'est respectable, mais en même temps, je vous conseille de temps en temps de prendre un peu de repos aussi. Cela ne vous fera pas de mal parce que, par moment, depuis ce Conseil, soit vous entendez mal les choses ou bien vous êtes à côté de la délibération. C'est regrettable, mais c'est comme cela.

Tout cela pour vous dire que je trouve que cette convention d'attribution, quand bien même elle n'arrive que maintenant, pourquoi le comment du pourquoi, elle arrive, elle est là, nous sommes accompagnés, nous aidons nos agriculteurs à mieux savoir ce que vaut leur terre et puis derrière, à mieux produire avec et en produisant de qualité. Voilà ce que je peux en dire.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'avenant n°1 ci-annexé afin d'allonger d'un an le délai de caducité de la convention, jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA
MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT TEXTILE**

M. LE MAIRE. – Convention de mise à disposition et de partenariat dans le cadre d'une mise en place de points d'apport textile. Monsieur ALLIGANT.

M. Benjamin ALLIGANT. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Aujourd'hui, les seuls points de collecte textiles existant sur la Commune se situent sur des tènements privés de la zone commerciale. Ce maillage n'est pas suffisant et ne permet pas aux Givordins de valoriser leur textile.

Cette convention autorise l'association Tremplin à installer de nouvelles bornes d'apport textile, linges de maison et chaussures, comme indiqué sur la carte jointe à la délibération. L'objectif étant de réemployer via leur friperie solidaire ou recycler localement les textiles collectés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer les autorisations expresses ayant pour objet d'adapter la localisation des points d'apports pour les besoins d'un bon usage de la voirie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur ALLIGANT.

Peut-être juste rajouter, comme il n'y a pas de prise de parole, que zéro déchet textile n'ira à l'export. En ce moment, il y a un sujet autour de cela. Là, ce sera dans un rayon de 300 km, mais aucun de ces déchets n'ira à l'export, notamment souvent dans ces collectes, cela se retrouve en Afrique et cela vient polluer l'Afrique. Je tiens à le dire ici. Il est important de le dire.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Merci.

Concernant la sécurisation de ces boîtes, nous avons malheureusement pu voir que cela existe ailleurs, et que lors des dépôts de ce textile, certaines personnes viennent les sortir et les jettent tous azimuts sur l'espace public, voire des fois incendiées. Concernant la sécurisation de ces récoltes pour justement que cela ne puisse pas arriver sur notre Ville de Givors.

M. LE MAIRE. – C'est un aspect qui a été abordé avant avec eux. C'est soit un système de tourniquet, soit un système où vous ne pouvez pas remettre la main dedans, une fois que c'est mis dedans, vous ne pourrez plus avoir accès aux vêtements. Mais c'est un point qui a été abordé avec la Métropole. Ils seront sécurisés en tout cas. Une fois que vous avez mis vos vêtements à l'intérieur, il sera très difficile de les récupérer, que d'autres personnes viennent les récupérer.

Je vais vous redonner la parole.

M. Abdel YOUSFI. – Certains les rendent en borne d'incendie et mettent, c'est désagréable, surtout pour les citoyens qui habitent juste à côté.

M. LE MAIRE. – Monsieur YOUSFI, c'est comme pour les poubelles grises. Sinon, nous ne mettons plus rien. Si je suis votre raisonnement, c'est comment on sécurise les bacs gris, comment on sécurise les bacs jaunes, les bennes à verre, tout cela. À un moment donné, il y a le civisme que nous devons avoir collectivement, surveiller que tout se passe pour le mieux. Et j'espère et je crois en une société dans laquelle nous pouvons faire les choses.

Après, il y a des fauteurs de troubles dans notre société. Je ne vous dis pas que cela ne va pas brûler, je vous dis que jusqu'à un moment donné, ça marche, il y a des choses qui marchent par ailleurs. Nous n'avons pas non plus des poubelles qui brûlent tout tous les jours. Je ne saurais pas



pourquoi nous aurions des silos à vêtements qui brûleraient tous les jours ou des silos à verre qui brûlent.

Il faut aussi avoir la confiance en nos concitoyens pour que les choses se passent du mieux que possible. C'est mon propos.

Ensuite, Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci, Monsieur le Maire.

Je salue Monsieur ALLIGANT pour cette délibération. Effectivement, il y a plein de débouchés sur les vêtements. Nous nous apercevons souvent, et pour le coup, je suis bien placé aussi pour le savoir parce que je tenais en partenariat un commerce de dépôt-vente sur la rue Longarini.

M. LE MAIRE. – C'est vrai, Monsieur RIVA, je l'avais oublié dans votre CV.

M. Fabrice RIVA. – C'était assez lucratif, je dois l'avouer. C'est vrai que cela peut donner des idées sur le quartier des Vernes d'ouvrir une boutique de vêtements d'occasion.

Pour rebondir sur ce que dit Monsieur YOUSFI, des gens ont des vêtements neufs qu'ils n'ont pas portés et ils les mettent à la benne et c'est un peu dommage, comme vous dites, de les faire partir aux quatre coins du monde. Nous pourrions les réutiliser.

M. LE MAIRE. – Monsieur HAQUES.

M. Hocine HAQUES – Juste sur le cahier des charges, je ne sais pas si nous pouvons parler comme cela. Est-ce qu'il y en avait ?

Hors micro

M. Benjamin ALLIGANT. – Il y a une fréquence de prévue. Elle est précisée au contrat. C'est une fois par semaine.

M. LE MAIRE. – Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – En complément de la présentation de mon collègue, Monsieur ALLIGANT, en effet dans les échanges que nous avons eus avec la structure qui propose ce nouveau service, nous souhaiterions, mais là pour le coup, ce n'est pas encore tout à fait calé, l'idée, c'est qu'il puisse s'installer directement aussi sur le territoire givordin. Nous ne l'avons pas annoncé là parce que ce n'est pas encore tout à fait validé. Cette question aussi de l'entretien des bennes et du fait d'être réactif si jamais il y avait des dégradations, c'est des choses qui ont été clairement posées dès le départ et nous avons eu l'assurance de leur part de faire en sorte d'être le plus méticuleux possible par rapport à cela. Et si jamais, de toute façon, en lien avec les services municipaux, nous, les élus, puis les citoyens plus largement, ne pas hésiter à chaque fois à nous le dire, à le faire remonter pour faire en sorte que ce nouveau service-là qui présente de l'intérêt à bien des égards puisse s'insérer au mieux dans notre belle ville de Givors.

M. LE MAIRE. – Merci

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition et de partenariat avec l'association Tremplin dans le cadre du projet textile 360 ci-annexée ;



- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à la bonne mise en œuvre du projet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à délivrer les autorisations express ayant pour objet d'adapter la localisation des points d'apports pour les besoins d'un bon usage de la voirie.

N° 19

CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON, LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT ET LA COMMUNE DE GIVORS RELATIVE AUX MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU PDMIPR

M. LE MAIRE. – Convention entre la Métropole de Lyon, le Parc naturel régional du Pilat et la Commune de Givors relative aux modalités d'aménagement et d'entretien dans le cadre du PDMIPR. Monsieur MATHEY.

M. Cyril MATHEY. – La majorité municipale a souhaité mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de notre Ville par la création de dix sentiers de randonnée. Pour cela, un travail a été réalisé par la Ville en lien avec la Métropole de Lyon et la Fédération française de randonnée.

Dix sentiers de 3 à 19 km pour le grand tour de Givors sont disponibles sur l'application MaRando de la Fédération française de randonnée. Une carte sera bientôt éditée. Ces itinéraires sont inscrits au Plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenades et randonnées, le fameux PDMIPR. Cette délibération vise à déterminer les modalités d'entretien et d'aménagement des sentiers inscrits au PDMIPR entre la Ville de Givors, la Métropole de Lyon, le Parc naturel régional du Pilat, compétent sur la Commune.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – J'insiste un peu parce que c'est vraiment mon dada les chemins de randonnées, de chasse, de pêche. Nous avons des parcours patrimoniaux sur la Ville de Givors qui sont juste magnifiques. L'exemple du chemin du Cotéon par exemple, qui suit la rivière le Cotéon qui va jusqu'à Échalas, le chemin du Diable qui part du Gier et qui va jusqu'au plateau de Montrond, qui se referme et que la Ville a entretenu les dernières années. Je ne sais plus où il en est, mais il était très intéressant. Je vous rappelle juste que depuis le Moyen-âge, les gens n'utilisaient pas les routes, mais les chemins pour aller en ville et nous avons un patrimoine qui est fait de pierre, le long des rivières, qui est juste magnifique. Derrière les Vernes, très peu de personnes le connaissent, nous avons l'ancien moulin à eau avec un lavoir juste derrière des déchetteries, qui est un magnifique sentier pédestre et avec une vue waouh. C'est vraiment une source pour attirer des personnes justement en faisant de la randonnée et des personnes extérieures à Givors pour découvrir notre patrimoine.

Seul bémol, Madame FRETU, je vous rappelle la subvention qui a été versée à notre beau parc du Pilat qui est si magnifique, tenez-vous bien et que les auditeurs nous écoutent bien, nous avons voté l'année passée pour la Métropole de Lyon pour le magnifique parc du Pilat 1 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Au titre de la Ville, mais pas au titre de la Métropole, Monsieur RIVA. Vous interpellez notre collègue la première adjointe au titre de la Métropole, mais vous avez dit au titre de la Métropole.

Je dis juste qu'au titre de la Ville, c'est 1 000 € et au titre de la Métropole, je crois que c'est 12 000 € ou 11 000 €. Ce n'est pas assez pour cela. Dites-moi où nous allons prendre l'argent. Je vous ai dit, nous aurions un débat sur le budget prochainement. Vous nous direz à quel endroit et combien vous voulez mettre pour le parc régional du Pilat.



Je suis ravi que vous trouviez Givors waouh. Moi aussi, je trouve Givors waouh, vraiment depuis toujours. Au bout de quatre ans, pour vous, cela arrive. Je suis agréablement surpris. Par moments, nous pouvons ne pas être d'accord, mais là, permettez-moi de vous le dire et de le reconnaître publiquement, parce qu'on me dit que Givors est waouh. Simplement pendant quatre ans, vous disiez tout le contraire. Vous voyez que vous y arrivez et j'en suis ravi.

Je ne sais pas si vous avez fait attention, mais en ce moment, cela a été fait cet été, il y a des panneaux de balisage remis à neuf. Nous avons travaillé avec la Fédération française qui a mis des bornes de balisage. Puis, nous avons aussi travaillé avec la Métropole et les services ville, notamment à faire renaître les sentiers givordins, ce dont vous citez. Un plan va être édité. Nous en avons validé, je parle sous couvert de Monsieur MATHEY, c'est six ou sept sentiers givordins ? Sept. Prochainement, il va y avoir à disposition de la population à la fois les sentiers métropolitains et à la fois les sentiers givordins. Nous allons les remettre à l'honneur pour dire aux Givordins : « Vous pouvez faire ces boucles-là », les boucles notamment qui montent jusqu'à Échalias qui passent par le théâtre, le chemin du Diable ou bien d'autres jusqu'au quartier des Vernes, le quartier des Plaines. Il y a différentes boucles. En tout cas, il y en a sept. Les plans devraient sortir bientôt.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Ils sont déjà présents sur l'application, mais par contre, nous les aurons en version papier aussi, pour faire de la randonnée à la fois sur les sentiers givordins et sur les chemins métropolitains.

Ces deux aspects sont bien évidemment pris en compte et mis en avant et notre ambition, c'est vous faire en sorte qu'aussi, les Givordins et les Givordines puissent utiliser au maximum ces chemins.

L'application pour trouver la rando, c'est MaRando.

M. Cyril MATHEY. – Je vous invite vraiment à aller sur l'application MaRando de la Fédération française. Toutes les boucles évoquées ce soir sont dedans, répertoriées avec des explications point par point, là où il faut tourner à droite à gauche. C'est très bien fait.

M. LE MAIRE. – Nous ferons un dossier dans le Givors autour de ces chemins de randonnée. Je ne vous le dis pas si c'est le mois prochain ou peut-être au printemps, mais nous le ferons.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention entre la Métropole, le Parc naturel régional du Pilat et la commune de Givors, relative à l'aménagement et à l'entretien des chemins de randonnée inscrits au PDMIPR ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire l'exécution de la présente délibération.

**CONVENTION DE CONCESSION À LONG TERME DE PLACE DE STATIONNEMENT -
1 AVENUE ANATOLE FRANCE**

M. LE MAIRE. – Convention de concession à long terme de place de stationnement au 1 Avenue Anatole France. Madame LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Monsieur le Maire, merci.

Monsieur DI MURRO, artisan à Givors, situé à côté de la salle Georges Brassens sur le quartier de Bans, a un projet de création d'un logement dans son local d'activité. Pour ce faire, il a besoin d'une place de stationnement, aujourd'hui qui est inexistante dans le domaine. Il s'est rapproché de la Ville pour demander la création de places de stationnement sur le domaine public de la Ville.

Pour ce faire, nous vous proposons de lui accorder cette concession à long terme qui impose une redevance mensuelle fixée à 25 € et qui aurait une durée de 15 ans.

Je vous demanderai de bien vouloir approuver cette concession.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Merci

Concernant cet emplacement, je n'ai rien contre cette entreprise, je ne la connais pas. C'est peut-être mieux ainsi.

M. LE MAIRE. – C'est un très bon artisan givordin.

Mme Nabiha LAOUADI. – C'est un peintre vitrier.

M. Abdel YOUSFI. – Je n'émettrai pas de commentaires à son sujet.

Par contre, concernant la place de stationnement, nous commençons la privatisation des places de stationnement parce que demain, chaque citoyen pourra demander justement une place de stationnement payante, comme cela, il pourra la trouver chaque jour disponible. C'est le début de la privatisation des places de stationnement à Givors auprès de chaque entreprise ? Demain, chaque entreprise pourra faire la demande d'avoir une place de stationnement payante pour 15 ans à 25 €.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je suis désolé. Vous ne pouvez pas parler comme cela de Monsieur DI MURRO, c'est quelqu'un de très sérieux qui réalise beaucoup de travaux, notamment il travaille aussi avec la Mairie en collaboration. Nous l'avons fait plusieurs fois à la Mairie de Givors, de ne pas privatiser des places, mais simplement de les supprimer. Pour des commerçants, j'ai vu au niveau de la sortie d'autoroute, sous le commerçant qui répare les téléphones. Nous avons supprimé deux places de parking. En général, j'aurais pu hurler, mais là j'ai dit, il a plus de visibilité, c'est plus facile pour entrer sur le parking. C'est moins dangereux. Quelquefois, on laisse sortir les gens, quelquefois ils ont des places devant chez eux et les gens s'y mettent sans arrêt.

Oui, Monsieur YOUSFI, je suis désolé, il y a des cas particuliers où la Mairie est obligée et je ne défends pas souvent Monsieur BOUDJELLABA, mais là pour le coup, il fait une bonne action et peut-être qu'il y en aura d'autres à la demande.

M. LE MAIRE. – Merci.

Madame LAOUADI pour une réponse.

Mme Nabiha LAOUADI. – Pour répondre en partie à votre interrogation, Monsieur YOUSFI, simplement pour vous dire que la place de parking que nous octroyons à Monsieur DI MURRO est



située à Bans, mais je pense que si vous vous baladez un petit peu sur le parking, derrière la salle Georges Brassens, vous pouvez voir qu'il y a beaucoup de places de disponible. Nous ne sommes pas sur une zone tendue de stationnement, c'est pour cela que nous avons octroyé cette concession. Nous aurions été dans d'autres configurations en centre-ville avec d'autres problématiques de stationnement, nous aurions une réflexion autre que celle-ci.

M. LE MAIRE. – Je voudrais compléter aussi les propos de Madame LAOUADI et vous répondre Monsieur YOUSFI. Il y a une chose que je n'ai pas très bien saisie dans votre réflexion. Est-ce que vous voyez où se situent les locaux ?

Hors micro

M. LE MAIRE. – Si vous êtes à côté, est-ce que vous vous garez vous en tant que voisin dans l'enceinte de Georges Brassens ?

Il y a le troisième bâtiment, il y a la future Maison du vélo, la salle Georges Brassens et ensuite, il y a les locaux qui appartiennent à Monsieur DI MURRO. Au droit de ce bâtiment-là, qui est tout au bout, qui ne génère rien sur le flux de stationnement du quartier ou quoi que ce soit, parce que nous sommes dans une enceinte privée qui appartient à la Ville, nous allons aller chercher des recettes.

En accord avec Monsieur DI MURRO, nous lui louons une place, vous serez plutôt d'accord, d'une place qui avant était gratuite, aujourd'hui nous avons des recettes. Je ne comprends pas votre raisonnement. Ce n'est pas une place publique, c'est une place privée. Elle est au droit de son bâtiment. Là, c'est dans un accord intelligent gagnant-gagnant, cela veut dire à la fois, nous matérialisons au sol une place qu'il va louer sur du temps long. Aujourd'hui, il occupe cette place pour se rendre dans ses locaux. Nous avons juste aujourd'hui mis une convention et une sorte de concession à long terme pour pouvoir utiliser cette place et nous faisons des recettes supplémentaires.

Je ne comprends pas votre émoi sur les places de parking, vraiment j'en suis désolé, parce que si c'était une place de parking sur le devant de la salle Georges Brassens, ce qui est public, à la limite, je serais d'accord avec vous, mais là, c'est devant chez lui, dans l'enceinte même de la salle Georges Brassens qui est complètement privée. Vous savez, il y a une barrière, il y a uniquement la Maison du vélo, la salle Georges Brassens, et ensuite le bâtiment qui appartient à Monsieur DI MURRO, et ensuite vous avez la Bansbanne. Je veux dire, il faudra rétablir les choses. En tout cas, je préfère vous le dire comme cela. Rétablissons les choses, ce n'est pas une place publique, elle est d'ordre privé, elle est au droit du bâtiment de Monsieur DI MURRO. C'est votre point de vue.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur YOUSFI et Monsieur HAOUES ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur YOUSFI ; Monsieur HAOUES)

DÉCIDE

- DE CONSENTIR à monsieur Hugo DI MURRO, une concession à long terme pour 1 place de stationnement, sur le parking public situé 1 avenue Anatole France, pour une durée de 15 ans, selon les conditions de la convention de concession jointe en annexe ;
- DE DIRE que le pétitionnaire versera à la commune une contribution de 25 euros par mois pour la place de stationnement ;
- D'APPROUVER la convention de ladite concession jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

M. LE MAIRE. – Créances admises en non-valeur et créances éteintes. Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, le comptable public transmet à la collectivité la liste des produits irrécouvrables et parmi ces créances irrécouvrables, nous distinguons deux types :

Les créances admises en non-valeur pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu par les services de la trésorerie. Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut aucunement le non-recouvrement de ces sommes, puisque si le contribuable revenait à une situation qui permettrait le recouvrement, à ce moment-là nous pourrions à nouveau intervenir ;

Puis les créances éteintes qui restent valides juridiquement en la forme et sur le fond, et qui s'opposent par contre à toute action de recouvrement. C'est surtout lors de dépôts de bilan, etc., de choses comme cela où il n'y a plus de possibilité d'aucun recours.

Vous avez le détail de toutes ces admissions en non-valeur qui représentent au total une somme de 17 958,18 €. Il y a beaucoup de petites sommes également qui sont recouvertes dans ces créances qui correspondent à de petits arriérés, des choses que nous n'avons pas pu recouvrir sur la crèche, le conservatoire, le périscolaire, le scolaire, etc. La liste, je crois, est communiquée à l'ensemble des élus en annexe de la délibération.

Le plus gros des recouvrements qui sont perdus porte sur les frais de destruction des véhicules abandonnés en fourrière, ainsi que les frais d'expertise des véhicules mis en fourrière qui représentent à peu près la moitié du total des 17 000 €, et puis également sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Ce sont les impôts qui sont perçus sur les enseignes lumineuses, etc., des différents commerces, et souvent, ce sont des commerces qui n'existent plus qui ont déposé le bilan sur lesquels nous ne pouvons plus rien récupérer, qui représentent à peu près 3 400 €. Nous avons 11 000 € sur les 17 000 € qui sont pour ces deux postes-là.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur JOUVE.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE DÉCIDER d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les produits irrécouvrables proposés par le Comptable pour les montants suivants :
- DE DIRE que les crédits sont inscrits en dépenses aux comptes 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » du budget principal de l'exercice 2024.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. LE MAIRE. – Monsieur JOUVE, vous gardez la main avec une décision modificative n° 1.

M. Robert JOUVE. – Décision modificative concernant le budget.



Dans le cadre de l'exécution budgétaire de notre exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements des prévisions initiales qui sont nécessaires en investissement. Dans le cadre des honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux de restructuration de l'école Henri Wallon, des crédits ont été prévus au budget primitif à hauteur de 180 000 €. Compte tenu des dépenses à ce jour et du démarrage des travaux en juin dernier, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour un montant de 130 000 € au chapitre 20, immobilisations incorporelles, et ce afin d'engager la totalité du marché de maîtrise d'œuvre.

Le même sujet est présent pour le marché de maîtrise d'œuvre de la future crèche de 48 berceaux rue Eugène Pottier, ainsi 15 100 € sont nécessaires afin d'engager la totalité du marché de maîtrise d'œuvre.

En outre, d'autres besoins en matière d'immobilisations incorporelles sont nécessaires pour des études diverses à hauteur de 30 100 €.

D'autres opérations neutres budgétairement sont inscrites en dépenses et en recettes d'ordres. Le service de gestion comptable nous a fait part d'anomalies sur les amortissements en 2022 et 2023 qu'il convient de régulariser. Ces anomalies sont liées au passage à la M57, avec des écritures qui n'ont pas été mises sur les natures comptables appropriées. Ainsi, il est nécessaire de régulariser ces écritures pour un montant de 6 494 €.

Je vous demande de permettre aux services financiers que ces modifications puissent être exécutées.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

- D'APPROUVER la présente décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 de la commune telle qu'elle est détaillée ci-après, équilibrée en dépenses et recettes.

N° 23

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N° 181 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT NICOLAS

M. LE MAIRE. – Une dernière délibération avant la petite pause. Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement dit AP/CP, c'est une délibération que nous voyons régulièrement, sur les travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas.

Nous vous proposons une nouvelle répartition pour 2024, parce qu'il y avait deux baies qui n'étaient pas identifiées.

La ventilation qui est proposée, c'est 28 000 € sur 2024, 28 000 € de dépenses au lieu de 7 000 €. En 2025, cela restera inchangé à 155 734 € et en 2026, ce sera 72 823,15 € au lieu de 93 823 €. Vous savez que les autorisations de programmes de crédit ont été adoptées lors du Conseil municipal du 11 mars 2019 et qui répartissent nos travaux qui sont estimés à hauteur de 443 000 € sur plusieurs exercices.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.



Mesdames, Messieurs qui nous regardez sur YouTube, nous allons faire cinq petites minutes de pause qui m'est demandée par les conseillers municipaux et puis nous revenons tout de suite très rapidement. Merci à tous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°181 relative aux travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas en ventilant les crédits de paiements jusqu'au 2026 comme proposé dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement pour l'AP/CP n° 181.

Suspension – Reprise de la séance

M. LE MAIRE. – Nous allons reprendre. J'appelle l'ensemble des conseillers à reprendre leur place, s'il vous plaît.

N° 24

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES POTAGERS DU GARON

M. LE MAIRE. – Il y a la subvention à l'association Les Potagers du Garon. Monsieur MEZIK, rapporteur.

M. Loïc MEZIK. – En ce qui concerne cette délibération, c'est très simple, nous avons attribué au budget primitif de 2024 une subvention de 10 000 € pour l'association Les Potagers du Garon. Il y a eu une erreur de saisie apparemment puisque la subvention qui devait être versée était de 11 000 €. Il s'agit de corriger le tir tout simplement par le biais de cette délibération.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – J'aimerais rebondir justement sur cette association et vous rappeler l'histoire des Potagers du Garon, puisque j'ai bien connu cela dans mon enfance. C'était des jardins que Grigny Frais et que les établissements prêtaient gracieusement à leurs ouvriers. Moi avec mon grand-père, nous avons 1 000 m² de terrain que nous exploitons pour produire des salades, des radis, des courges, etc. et cela permettait de nourrir la famille. Vous voyez, l'idée de quartier Fertile existait bien avant. Les Potagers du Garon, je crois, ont 26 ans d'existence, je vous parle d'un temps bien avant.

Nous retrouvons cette configuration à Casanova aussi, les établissements Prénat avaient construit un immeuble pour leurs ouvriers, avec des jardins privatifs derrière de 100 m² pour qu'ils puissent se détendre et produire aussi et créer du lien social. C'est pour cela que la configuration de cet immeuble avec les jardins à l'arrière fait qu'ils sont traversant et que les habitants peuvent discuter entre eux. Malheureusement, cela ne marche pas tout le temps, il y a encore des problèmes de voisinage.

Je salue le président de cette association. Il me semble qu'elle est basée à Grigny rue Francis de Pressensé, si mes souvenirs sont bons, et le président Ali MEKHERBECHE qui est une figure givordine. C'était notre moniteur de colo du Chalet de Saint-Pierre-de-Chartreuse, qui fait un travail exceptionnel et qui crée beaucoup de lien social.



Vous savez, Monsieur RAHMOUNI, au lieu d'aller demander à Rennes et que cela nous coûte 7 000 €, la question à 7 000 €, vous auriez pu la poser à Monsieur MEKHERBECHE, il aurait pu vous vous aiguiller aussi. Merci.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ACCORDER une subvention de 1 000 euros à l'association Les Potagers du Garon ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N° 25

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SOG JUDO

M. LE MAIRE. – Monsieur MEZIK, vous continuez avec une subvention exceptionnelle au SOG Judo.

M. Loïc MEZIK. – Merci, Monsieur le Maire.

Une subvention exceptionnelle pour le Judo. Je voulais déjà à nouveau saluer le travail du service des sports comme d'habitude et une petite parenthèse. Grâce à son travail, vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Givors est labellisée Ville active et sportive depuis plusieurs années. Auparavant, nous avons deux lauriers sur ce label et apparemment, nous allons peut-être gagner un laurier supplémentaire. Nous aurons cette information le 10 octobre puisqu'avec le service des sports, je vais me rendre à Rouen pour récolter les lauriers, puisque nous pouvons dire ça comme cela, sans jeu de mots. C'est vraiment grâce au travail du service et de la collectivité qu'aujourd'hui, nous sommes reconnus comme une ville active et sportive, par le fait que nous proposons une offre sportive, que nous soyons dans l'inclusion, etc., enfin tout ce dont nous parlons au sein de ce Conseil municipal, en tout cas en termes de sport depuis plusieurs années et tout ce que nous comportons avec mes collègues élus. Nous sommes très fiers de cela avec le service des sports.

Pour en revenir à cette délibération, 2024 a été une année très riche au niveau sportif avec les JO, comme vous le savez, et c'est aussi une année très riche pour le SOG Judo puisque cette année, le club fête ses 60 ans, ce qui n'est pas rien. Pour fêter cet événement, le club nous a fait une demande de subvention. C'est l'objet de cette délibération.

Pour information, pour fêter ses 60 ans, à partir de la semaine prochaine, à partir de jeudi précisément, il y aura un programme, d'abord avec des entraînements qui seront proposés aux enfants grâce à un ancien champion olympique qui s'appelle Fabio BASILE. Vous avez les noms qui se déroulent. Vous avez vu Djamel BOURAS. Il y a très peu de chance qu'il puisse venir sur Givors. Il a été annoncé, mais ce n'est absolument pas sûr. Pour les trois autres normalement, il n'y a pas de souci. Et Fabio BASILE, j'ai la confirmation ce soir qu'il sera bien présent. Il assurera à partir de jeudi des entraînements pour les jeunes de Givors, mais aussi pour de jeunes judokas qui vont venir de toute la région. C'est une preuve que le club du SOG attire des talents aussi de l'extérieur.

Puis samedi, il y aura une petite fête à partir de 15 h à ce niveau-là. Nous invitons les Givordins qui le souhaitent, tous les élus du Conseil municipal aussi, à venir participer samedi à partir de 15h.

Pour terminer sur le club de judo, nous avons appris en ce début de saison que malheureusement, mais heureusement pour lui, Dayyan BOULEMTAFES qui est un de nos grands talents et grand



espoir du judo français, qui a 18 ans si je ne dis pas de bêtises, vient d'intégrer le PSG et aussi bien entendu, je pense grâce à Djamel BOURAS, un dirigeant très respecté et très important de ce club.

Pour finir, nous demandons au Conseil municipal d'attribuer cette subvention qui s'élèvera à 2 500 € pour le SOG Judo. Merci.

M. LE MAIRE. – Pour les 60 ans du club. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association SOG Judo ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune

N° 26

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE SOURIRE DES GONES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF

M. LE MAIRE. – Subvention à l'association Le Sourire des Gones dans le cadre du budget participatif. Monsieur MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Budget participatif, 3^{ème} édition pour cette année.

Je rappelle de façon très succincte, c'est une enveloppe destinée aux Givordins et aux Givordines pour mener des projets. Ce sont des projets faits par des Givordins et pour des Givordins. Dans ce cadre-là, il y a une association, Le Sourire des Gones, qui a déposé un projet, qui se manifestera le 5 octobre à la salle Georges Brassens. C'est une fête interculturelle qui est organisée par cette association. Elle a été lauréate de ce budget participatif en ayant récolté les suffrages suffisants.

À ce titre, nous venons l'accompagner à hauteur de 2 000 € pour organiser cette fête.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je tiens à vous rassurer, en général, pour les subventions pour les associations, nous votons en général pour. J'ai vu rapidement que cette association était très récente, elle vient d'être créée il n'y a pas très longtemps. Il me semble qu'elle lutte pour les écrans qu'on laisse trop longtemps dans les mains des enfants. C'est une fête culturelle et gastronomique. J'espère qu'au vu de la subvention, tous les Givordins pourront festoyer, c'est-à-dire que le repas ne sera pas communautaire et que tous les Givordins pourraient en bénéficier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Monsieur YOUSFI a demandé la parole.

M. Abdel YOUSFI. – C'est encore une question.

Est-ce qu'on pourra avoir les règles de subvention participative ? Parce qu'apparemment, il y a un règlement et il serait bon quand même que nous connaissions justement ce règlement-là.

M. LE MAIRE. – Il est sur le site de la Ville, il me semble.

M. Azdine MERMOURI. – Effectivement, le règlement est disponible sur le site de la Ville. « Dites-nous tout », c'est la page internet où là, les citoyens peuvent déposer des projets. Et à ce titre sur



cette page-là, vous avez le règlement en ligne de façon très succincte. Vous pouvez déposer un projet, il y a un cadre à la fois technique et financier qui vient encadrer justement ce projet-là.

Ensuite, ce projet est soumis au vote des habitants et si le projet récolte 20 suffrages, c'est la limite que nous avons fixée, à ce moment-là, une étude plus approfondie est menée pour savoir si d'un point de vue financier et technique, nous sommes en capacité de porter ce projet. Je vous invite à aller sur le site. Encore une fois, budget participatif Ville de Givors, vous avez le règlement qui est disponible.

Hors micro

M. Azdine MERMOURI. – Un projet qui est déposé, pour qu'il soit mis à l'étude, il faut qu'il y ait a minima 20 votes.

M. LE MAIRE. – Juste pour vous dire que la première édition était en 2021-2022. Nous avons soutenu des tables de ping-pong aux Plaines et à Thorez, nous avons soutenu la Ventil' au sein du lycée la création du Repair Café. Nous avons aménagé le théâtre de Verdure.

En 2022-2023, il y a eu dix projets qui ont été retenus et l'aménagement de la place des Deux Joseph. À chaque fois, cela vient au Conseil, les délibérations vous sont présentées dans le cadre du budget participatif. Il y a eu l'aire de jeu Maurice Thorez. Il y a les casiers connectés au Palais des sports et au plateau de Montrond. Vous avez aussi la conférence avec les risques liés aux écrans qui a été financée aussi dans le cadre du budget participatif, un tournoi sportif inter quartiers, une table de ping-pong en centre-ville, ensuite le concours de balcons fleuris au passage Mussieu, l'installation de bancs Auvergne.

Ensuite, pour la troisième édition 2023-2024, il y a eu cinq projets qui ont été retenus, il y a la fête interculturelle, il y a l'aménagement d'un espace « cultiver des graines » à La Madone et des jardins du Soleil. Vous avez aussi les aménagements du théâtre de Verdure, une cabane à outils et achats d'assises pour le public. Et puis vous avez aussi l'insonorisation de la salle de la MJC.

M. Azdine MERMOURI. – Ainsi que les maisons de chats.

M. LE MAIRE. – Et un abri pour les chats errants. Voilà tous les projets soutenus dans le cadre du budget participatif qui ont été proposés par les habitants.

Ce n'est pas des moindres, les règles sont depuis le début transparentes, claires, accessibles sur le site internet et ensuite, on fait appel sur les réseaux sociaux et notamment sur nos plateaux informatiques lors des sessions pour que les gens, pour que les habitants et certaines associations puissent proposer des projets.

C'est à ce titre-là qu'aujourd'hui, nous allons voter pour la fête interculturelle.

M. Azdine MERMOURI. – Bien évidemment, tous les Givordins et Givordines sont conviés sans distinction.

M. LE MAIRE. – Puis pour compléter votre réflexion, peut-être que cela vous intéressera, Monsieur RIVA, je vous rappelle que le 12 octobre, il va y avoir la venue de Marcel RUFO, un célèbre pédopsychiatre, qui fera une conférence autour des écrans. Ce sera en salle des conférences.

Puis, j'invite les Givordines et Givordins et même ceux qui sont de l'extérieur qui nous regardent. Marcel RUFO, le 12 octobre matin, une conférence autour des écrans.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour
DÉCIDE**



- D'ALLOUER une subvention de 2 000 euros à l'association Le Sourire des Gones, basée à Givors, afin de soutenir la fête interculturelle qu'elle organise ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la commune.

N° 27

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

M. LE MAIRE. – Monsieur MERMOURI, vous gardez la main. Vous allez nous parler de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

M. Azdine MERMOURI. – Le titre est révélateur.

Zone d'accélération, qu'est-ce que c'est que cette délibération ? Cela concerne une nouvelle loi qui date du 10 mars 2023, qui a pour objectif, comme le titre l'indique, d'accélérer la production d'énergie renouvelable. C'est un projet porté par l'État, mais qui s'appuie sur les élus locaux que nous sommes. L'objectif étant justement de déployer des énergies renouvelables sur le territoire.

La manière de procéder passera par une période de concertation qui aura lieu entre le 7 et le 21 octobre. Cette concertation sera faite principalement par voie électronique. Il y aura bien évidemment aussi un registre qui serait mis à disposition au sein de l'accueil de la Commune pour les personnes qui ne pourraient pas voter de façon électronique. Ensuite, un registre papier sera mis à disposition. À l'issue de cette concertation, un bilan sera adressé pour savoir si sur notre territoire, nous pouvons accueillir ou pas des énergies dites renouvelables.

Vous avez une carte. Toute la commune est ciblée ou est associée à ce dispositif, et la délibération vient approuver cette nouvelle disposition.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – J'encourage vraiment les Givordins qui nous suivent et ceux qui vont être au courant de cela parce que cela va faire un peu comme les ZFE, c'est-à-dire que l'État va imposer aux communes de choisir une ZFE. La Métropole de Lyon, je vous le rappelle, a choisi toute la Métropole de Lyon, contrairement à Cannes ou Nice ou Marseille où ils ont pris uniquement la Canebière ou le Vieux-Port et ils ont laissé tranquille le reste de la ville. Pourquoi ? Parce que les conséquences après, c'est que les Crit'Air 1, 2, 3 pourront rouler jusqu'en janvier 2026 et qu'à partir de janvier 2026, les Crit'Air 3 vont disparaître. L'aberration, c'est quelqu'un qui a une sportive de 400 CV et classe 1 parce qu'elle est vendue après 2011, mais si vous avez une vieille voiture avant 2011, elle est hors classement. Vous n'avez plus le droit de rouler avec. C'est fait.

Le parallèle maintenant, ce qui m'a fait peur et c'est pour cela que nous ne prendrons pas part au vote, c'est sur les biomasses et les bois énergie uniquement. La Métropole est en train de travailler actuellement sur le concept que toutes les cheminées à foyer ouvert ou semi-fermé polluent énormément, voire plus que la raffinerie de Feyzin. C'est ce que Grégory DOUCET est en train de balancer à tout le monde en disant : « Vous polluez, nous allons supprimer le chauffage à bois et toutes les cheminées. » Les Givordins, soyez vigilants si vous avez des cheminées à bois, mettez sur le site des recommandations en disant : « Oui, nous voulons bien accéder à la transition écologique, mais par contre, nous voulons des subventions en contrepartie », parce que la plupart des Givordins ont encore des cheminées à foyer ouvert. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – C'est complètement à côté et en plus, encore une fois, c'est erroné, c'est partiel. La délibération vise uniquement à préciser les modalités de concertation. J'invite les Givordins et les Givordines à venir parce que la concertation se déroulera du 7 au 21 octobre, de recueillir en tout cas leur point de vue, peut-être qui est beaucoup plus sensé que celui de Monsieur RIVA.



Je propose de passer au vote.

Madame FRETU, vous voulez dire quelque chose.

Mme Laurence FRETU. – Je réagis quand même parce qu'au-delà des mensonges, je rebondis sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, j'espère, j'ai beaucoup plus confiance en l'intelligence des gens, des Givordins, de la population. J'ai beaucoup de mal à croire quand même qu'aujourd'hui, la majorité d'entre eux vont imaginer que les écologistes s'échinent à faire des choses qui peuvent aller contre la santé des gens, qui s'échinent à faire des projets sur des terres polluées, qui vont aller faire couper des arbres ou pour le plaisir de vous faire parler, Monsieur RIVA. Je fais confiance au bon jugement des gens.

Tout à l'heure, vous parliez, mais je n'avais pas rebondi, mais c'est vrai que je suis contente que nous apprenions aux enfants à jardiner, y compris dans les quartiers qui ont le moins d'accès à cela. Je suis contente qu'ils jardinent, je suis contente qu'ils sortent en famille pour aller dans les jardins et ne pas rester dans le béton. Je suis contente qu'ils puissent apprendre des choses, élargir leurs connaissances sur tout un tas de culture générale à laquelle ils n'ont pas forcément accès. Je suis ravie de cela.

En revanche, j'entends quand même très peu de propositions de votre part. Nous allons pouvoir mettre un bac à vêtements quand même dans le quartier des Vernes, c'est cool, parce que Monsieur RIVA aime bien cela.

Que ce soit sur la pollution par les cheminées, par les voitures, je ne sais pas. Bref, je fais confiance aux gens qui réfléchissent un petit peu à leur santé et ce sera, à mon avis, très bien comme cela.

M. LE MAIRE. – Et nous allons continuer à faire confiance aux Givordins et aux Givordines. Nous avons vu que nous pouvions leur faire confiance lors des dernières élections locales. Localement, nous pouvons leur faire confiance en tout cas.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération ;
- D'APPROUVER les modalités de concertation, de publicité, de recensement des remarques et la période précisées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document lié au présent dossier.

N° 28

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 36 AVENUE ANATOLE FRANCE À GIVORS

M. LE MAIRE. – Cession d'un bien immobilier au 36 avenue Anatole France à Givors. Madame LAOUADI.

Mme Nabih LAOUADI. – Merci, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil municipal du mois de mars 2024, nous avons voté la mise en vente de gré à gré par Agorastore de la parcelle AV81, au 36 avenue Anatole France. Durant l'été 2024, la vente a eu lieu. Du coup, plusieurs personnes ont postulé et le plus offrant a été Monsieur CHERGUI qui est voisin



mitoyen de la parcelle. Il a fait une offre à 200 000 €, frais d'agence inclus, c'est-à-dire que la Ville aura un prix net vendeur de 180 505 €. Ce prix de cession respecte bien l'estimation des domaines et je vous demande, chers collègues, d'approuver la délibération.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Madame FRETY, je suis désolé, mais je n'ai rien contre la famille CHERGUI et bien sûr que la vente va être réalisée de par votre majorité, nous allons représenter peu de chose, mais je vais voter contre avec Madame BODARD, en vous expliquant pourquoi. Nous étions contre le projet de déclassement parce qu'elle appartenait à l'école. Nous trouvions justement que ce terrain qui était à côté de l'école aurait pu faire, comme vous venez de le dire Madame FRETY, une initiation à jardiner pour nos enfants, pendant la pause scolaire par exemple. Cela vous fait rire, mais nous étions juste à côté de l'école. Nous aurions pu le faire avec les grands-parents, avec les encadrants. Là, non, nous allons le vendre pour faire une maison. Comme quoi vous voyez ce que vous venez de dire, c'est n'importe quoi. Merci.

M. LE MAIRE. – Encore une fois ce sont des propos très erronés de votre part.

La parcelle n'appartenait pas à l'école d'une part, nous ne l'avons pas extraite de l'école. C'est une ancienne maison de l'Environnement qui partait en ruine, qui est à côté de l'école, mais qui n'était pas dans l'école. Remettons les choses à leur place. Je pense que c'est plutôt depuis le temps que cette maison pourrissait sur le site et dans lequel la Ville n'avait pas spécialement de projet. Je trouve que là, c'est aussi des recettes qui rentrent pour la commune et ce n'est pas des moindres. Là-dessus, je trouve, par la période qui court, c'est très bien de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune. Cela en est. Et je remercie le travail qui a été fait par le service par l'adjointe et notamment avec Agorastore parce que je veux dire, ce n'est pas le Maire ou bien l'adjointe qui vend des biens de la commune, c'est bien en toute transparence par le biais d'une plateforme électronique en toute transparence. Elles sont annoncées à la fois dans le Givordin, à la fois sur les panneaux informatiques. Chacun a pu enchérir comme il l'entendait et je salue ceux qui ont obtenu la transaction, Monsieur et Madame CHERGUI.

Je passe au vote.

Hors micro

M. LE MAIRE. – L'école a suffisamment d'espace. Monsieur MERMOURI, vous pouvez en dire deux mots.

M. Azdine MERMOURI. – Je rejoins Madame FRETY sur le fait qu'il est quand même intéressant et pertinent que les enfants puissent travailler ces questions de relation avec la terre et le végétal en général. Cette école Péri est très bien pourvue de ce côté-là. Les espaces sont largement suffisants.

D'ailleurs, il y a des projets qui sont en cours pour améliorer la qualité de ces espaces-là. Il n'y a pas de manque d'espace, mais bien au contraire.

M. LE MAIRE. – J'oublie, je ne vous parle pas des classes vertes au mois de mai où tous les élèves de CP, CE1 qui se rendent à La Rama, notamment autour de cette thématique-là, mais apparemment tout cela, ce n'est pas waouh pour vous. Dès que nous parlions de l'humain de toute façon à Givors, ce n'est pas waouh pour vous ; le citoyen givordin pour vous, ce n'est pas waouh. C'est dommage, mais c'est comme ça.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE



- D'APPROUVER la cession en l'état de la parcelle cadastrée AV 81 de 932 m² environ, sise 36 avenue Anatole France à Givors identifiée sur le plan joint en annexe, au profit de monsieur et madame CHERGUI, pour un montant de 180 505 euros net vendeur, soit 200 000 euros frais d'agence inclus ;
- DE PRECISER que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire liés à la vente du foncier en supplément ;
- DE DIRE que cette cession est consentie dans l'objectif de construction d'une nouvelle maison individuelle, implantée à distance de la limite séparative avec l'école Gabriel Péri ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à conclure la vente de ce bien et à signer les actes nécessaires à la vente, les frais d'acte notarié et de fiscalité restant à la charge de l'acquéreur en supplément ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées au budget de la commune.

N° 29

SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU ENEDIS AVENUE GEORGES CHARPAK

M. LE MAIRE. – Madame LAOUADI, vous gardez la main. Nous allons parler de servitude de passage des réseaux Enedis sur l'avenue Charpak.

Mme Nabiha LAOUADI. – Monsieur le Maire.

La SERL IMMO a obtenu un permis de construire pour un hôtel d'entreprises en 2022. Afin d'alimenter ce bâtiment qui est en cours de construction, Enedis a besoin de creuser une tranchée pour faire passer le réseau EDF et a besoin de passer sur une parcelle communale afin de mettre en place une logette EDF-Enedis.

L'objet de deux de la délibération est d'accorder cette servitude de passage à Enedis à titre gratuit. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet d'acte de constitution de servitudes de passage de canalisations et coffret électriques sur la parcelle AN 309 sise avenue Georges Charpak, au profit d'ENEDIS, tel qu'énoncé dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'ACCORDER ces servitudes sans versement d'indemnité, à titre gratuit ;
- DE DIRE que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de la SA ENEDIS, qui devra en délivrer copie à la collectivité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes consenties à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif desdites servitudes.

AVENANT À LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

M. LE MAIRE. – Avenant à la convention-cadre entre la Ville et le CCAS. Madame MERIDJI.

Mme Florence MERIDJI. – Bonsoir.

Le Centre communal d'action sociale de Givors est un établissement public administratif communal. Il a pour rôle de lutter contre toute forme d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Pour que le CCAS puisse garder son autonomie de gestion, une convention-cadre a été approuvée par délibération au Conseil municipal du 23 juin 2022. Cette convention a pour objectif d'encadrer la nature des liens fonctionnels et financiers existants entre le CCAS et le service de la Ville.

Cet avenant vient aujourd'hui régulariser la convention sur des transferts de missions, ainsi que sur des remboursements de frais comme il est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention-cadre entre la Ville et le CCAS de Givors, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et de dire que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la Commune.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame MERIDJI.

Monsieur YOUSFI, vous avez la parole.

M. Abdel YOUSFI. – J'aurais une demande de précisions concernant les prestations justement.

M. LE MAIRE. – D'accord, mais il y a une deuxième prise de parole, puis nous vous donnerons tout cela, mais il me semblait que tout est dans le document.

M. Abdel YOUSFI. – C'est bien dans le document, mais justement, ce n'est pas très compréhensible la manière dont c'est présenté.

M. LE MAIRE. – Nous allons vous présenter tout cela.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je voulais juste saluer l'honorable travail de la vice-présidente du CCAS, Françoise BATUT. Nous avons d'excellentes remontées, apparemment, elle fait un travail exceptionnel et les gens sont vraiment contents.

M. LE MAIRE. – Je salue aussi la vice-présidente Madame MERIDJI pour la qualité de son travail, ainsi que tous les élus et tous les membres du conseil d'administration et le CCAS dans sa globalité.

Je salue par ailleurs aussi le président qui est moi-même. C'était une boutade, je ne parle pas de moi à la troisième personne.

Qu'est-ce que vous n'avez pas compris, Monsieur YOUSFI ? Les transferts de missions, vous avez une prise en charge des obsèques, des indigents. La mission est assurée initialement par le CCAS et elle incombe à présent à la Ville. Dites-moi ce qui n'est pas clair, cela m'évite de tout reprendre.

M. Abdel YOUSFI. – Par exemple, concernant les bureaux de vote.

M. LE MAIRE. – Il s'agit des frais inhérents pour la tenue du bureau de vote par les agents du CCAS. Vous savez que nous avons fait une clarification depuis le début du mandat. Maintenant, le CCAS a son budget propre. Avant, il y avait les agents qui étaient tous pratiquement municipaux. Maintenant, tous les agents qui travaillent au CCAS émargent au budget du CCAS. Ce n'est pas des agents de la Ville, ce sont des agents du CCAS de la Ville de Givors parce que le CCAS est une entité à part entière.



Comme nous avons eu plusieurs élections qui s'en sont suivies, nous avons besoin d'agents et les agents sont payés. Là, nous avons fait appel aussi à des agents du CCAS pour pouvoir nous aider à tenir les bureaux de vote.

M. Abdel YOUSFI. – Qui ne sont pas agents municipaux pour certains.

M. LE MAIRE. – Qui sont agents CCAS. Ce sont des fonctionnaires. Le CCAS est une structure paramunicipale. Je vous rappelle juste que son budget est d'un peu plus de 1 million d'euros, même 1,6 million d'euros maintenant. Avant, il était tout juste de 800 000 €, nous l'avons augmenté de façon conséquente, mais nous avons mis aussi tous les agents qui travaillaient pour le compte du CCAS, ils émargent au budget du CCAS. Je le redis pour que cela soit bien clair. Ce sont des agents du CCAS qui est une entité paramunicipale. Je suis le président, mais c'est le Maire avec un conseil d'administration composé, que je ne dis pas de bêtise, de huit élus plus huit structures associatives.

Au final, il fallait clarifier notamment sur ce volet-là, c'est dire que la Ville rembourse au CCAS la charge de l'agent qui vient travailler le jour des bureaux de vote, le dimanche comme un agent municipal qui reçoit une indemnité de présence le jour du vote. C'est la même chose. Et là, vu que nous avons eu plusieurs élections qui se suivent, nous n'avons pas suffisamment d'agents, nous avons demandé au CCAS. Voilà le pourquoi du comment.

C'est normal que nous puissions rembourser le CCAS parce que c'est le CCAS qui paie, ce n'est pas la Ville qui paie l'agent. Vous voyez pourquoi nous parlons de remboursement de frais inhérents à la tenue de bureaux de vote par les agents du CCAS. Le remboursement est effectué par la Ville au CCAS, mais c'est bien le CCAS qui paie l'agent et ce n'est pas la Ville qui paie l'agent du CCAS.

M. Abdel YOUSFI. – Nous devrions retrouver que des agents ?

M. LE MAIRE. – Qu'est-ce que vous n'avez pas compris ? Je n'ai pas été assez clair ?

M. Abdel YOUSFI. – C'est pour une clarification, c'est tout.

M. LE MAIRE. – Mais il n'y a que des agents, de toute façon.

Un bureau de vote, vous savez comment il est tenu. Il est tenu par les élus. Nous avons l'obligation tous autant que nous sommes de tenir à titre bénévole et gracieux les bureaux de vote. C'est une obligation des élus. Ensuite, nous sommes accompagnés par l'administration qui a une indemnité de présence pour le jour du vote. Cette administration, pour nous, c'est la Ville de Givors et le CCAS de Givors, ce sont des fonctionnaires.

M. Abdel YOUSFI. – Je vous pose la question pour que ce soit bien clair pour nos concitoyens.

M. LE MAIRE. – Mon inquiétude, c'est que j'avais le sentiment que nos concitoyens ont compris, mais que c'est vous qui n'aviez pas compris.

M. Abdel YOUSFI. – Beaucoup n'ont pas compris les modalités justement.

M. LE MAIRE. – J'ai plutôt l'impression que vous n'aviez pas compris. Excusez-moi de revenir là-dessus.

M. Abdel YOUSFI. – Ma bouche s'exprimait en leur nom.

M. LE MAIRE. – D'accord. Est-ce que là, vous avez compris ? Puisque c'est important.

M. Abdel YOUSFI. – Oui.

M. LE MAIRE. – Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

- D'APPROUVER l'avenant à la convention-cadre entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Givors ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;
- DE DIRE que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la commune.

N° 31

MANDAT SPÉCIAL POUR UN DÉPLACEMENT À PARIS DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE

M. LE MAIRE. – Ensuite, mandat spécial pour un déplacement à Paris dans le cadre du congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Étant donné que cela concerne Madame FRETY et moi-même, je propose que Monsieur RAHMOUNI préside à nouveau la séance pour le vote de cette délibération.

Je vous soumetts au vote sa présidence. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur RAHMOUNI, vous re présidez la séance et puis avec Madame FRETY, nous quittons.

M. Foued RAHMOUNI. – Nous allons attendre que Monsieur le Maire et Madame la première Adjointe quittent l'enceinte du Conseil.

Projet de délibération n° 31, il s'agit d'octroyer un mandat spécial pour Monsieur le Maire et Madame la première Adjointe pour les autoriser à représenter la Ville et à participer au congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui cette année se tiendra à Paris le 21 novembre 2024. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Nous allons procéder au vote, chers collègues. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur RIVA et Madame BODARD ne prennent pas part au vote. Je vous remercie, chers collègues.

Monsieur le Maire et Madame la première Adjointe, vous pouvez revenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'AUTORISER l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur le Maire et à Madame Laurence Fréty, 1ère adjointe au maire, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France ;
- DE PRENDRE en charge les frais de mission, ainsi que les frais d'inscription, pour se rendre au Congrès, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.

N° 32

ACTUALISATION CONVENTION UNIQUE PLURIANNUELLE CDG 69

M. LE MAIRE. – Actualisation de la convention unique pluriannuelle du Centre de gestion 69.



Mme Laurence FRETY. – Il s'agit de cette convention. Le Centre de gestion de la fonction publique du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un certain nombre de prestations qu'il réalise pour le compte des collectivités qui le souhaitent. Il y a un certain nombre de missions spécifiques qui font l'objet déjà d'une convention signée en ce qui nous concerne le 1^{er} janvier 2022, qui durait trois ans renouvelable une fois. Et depuis trois ans, les tarifs n'avaient pas évolué. Évidemment, au 1^{er} janvier 2025, vous vous en doutez, certaines évolutions tarifaires et d'autres réglementaires et organisationnelles vont s'appliquer et nécessitent d'actualiser les annexes de cette convention.

Vous avez dans la délibération les missions qui font partie de celles assurées pour nous par cette convention : médecine professionnelle et préventive, médecine statutaire et de contrôle, inspection hygiène et sécurité, assistance sociale du personnel, retraite, conseil en droit des collectivités, intérim.

Nous souhaitons poursuivre la collaboration avec le Centre de gestion 69 pour l'ensemble de ces prestations, c'est pourquoi il convient de délibérer sur cette convention unique et son actualisation, l'actualisation également de son annexe. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame FRETY.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE BÉNÉFICIER des missions de la convention unique proposées par le CDG 69 mentionnées ci-dessus ;
- D'APPROUVER les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 011 et 012.

N° 33

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES

M. LE MAIRE. – Vous gardez la main avec l'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires.

Mme Laurence FRETY. – Merci.

Nous avons autorisé le Centre de gestion à mener pour notre compte une procédure de marché nécessaire pour la souscription d'un contrat groupe d'assurance statutaire. C'est pour garantir la collectivité contre les risques financiers liés à l'absentéisme. Ce marché public d'assurance prendra effet au 1^{er} janvier 2025. Il a été attribué à CNP Assurances et à son courtier Relyens.

Il est proposé d'adhérer à ce contrat-cadre à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028.

La cotisation, vous avez le montant indiqué dans la délibération, un taux global de cotisation annuelle qui s'élève à 0,69 % de la masse salariale qui représente de manière indicative pour 2025 une



cotisation d'environ 45 000 €. À cela s'ajoutent des frais relatifs à la gestion des dossiers qui représentent un montant d'environ 15 000 €.

Il n'y a pas de surcoût par rapport à l'année dernière, puisque le taux de cotisation a même baissé, ce qui a été le fruit de tout l'intérêt de faire les négociations dans le cadre d'un nouveau contrat et il est proposé au Conseil municipal ce soir d'adhérer à ce contrat groupe assurance à compter du 1^{er} janvier prochain.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les taux de prestations négociés par le CDG 69 dans le cadre du contrat d'assurance groupe ;
- DE DÉCIDER d'adhérer au contrat groupe d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028, pour garantir la commune de Givors contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le CDG 69 et CNP assurances, et tout autre document nécessaire à cette adhésion ainsi que tout avenant éventuel ;
- D'APPROUVER le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers sinistres par le CDG69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 34

MISE À JOUR DES RÈGLES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

M. LE MAIRE. – Vous continuez, Madame FRETU, avec la mise à jour des règles d'attribution du RIFSEEP.

Mme Laurence FRETU. – Nous en sommes à presque deux ans de mise en œuvre de cette délibération sur le RIFSEEP. Nous avons avec cette mise en œuvre vu qu'il fallait apporter quelques ajustements sur certaines règles d'application. Il s'agit de clarifier des règles de proratisation. L'indemnité mensuelle et annuelle et le CIA sont proratisés en fonction du temps de présence ; pour le CIA, sur une période donnée en fonction du temps de travail de l'agent, qu'il soit à temps partiel ou à temps complet. C'est une question de proratisation qui n'était pas forcément notée dans la version initiale.

En second lieu, de préciser que seuls les agents présents plus de six mois sur la période et qui ont bien fait l'objet d'une évaluation pourront bénéficier de ce CIA, Complément indemnitaire annuel.

Il est également précisé que ces indemnités ne sont pas versées aux agents démissionnaires.

Nous vous proposons d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE. – Monsieur YOUSFI.



M. Abdel YOUSFI. – Juste pour dire que cela s'assimile à une indemnité d'assiduité.

M. LE MAIRE. – Aussi entre autre.

M. Abdel YOUSFI. – Donc, nous serons contre.

M. LE MAIRE. – Monsieur HAQUES.

M. Hocine HAQUES. – Pour la philosophie du RIFSEEP, de primes ou de tout ce qui s'apparente à une prime qui devrait être du salaire intégré, ce n'est pas dans la philosophie de notre groupe. Le RIFSEEP a quand même une histoire, je n'ai pas les dates, je ne suis pas précis, qui avait été mise en place en 2017, avec un décret qui datait du 20 mai 2014. À l'époque, il me semble que même vous, vous aviez voté contre l'application des RIFSEEP sur Givors. Si j'ai bonne mémoire.

À l'époque, nous n'étions pas d'accord sur cette prime, nous pouvons l'appeler comme nous voulons, nous n'étions pas d'accord et jusqu'à présent, il n'y a rien qui nous a fait changer d'avis. Nous avons été obligés de le mettre en place, nous avons même écrit une lettre au président de la République à l'époque. Et par décret, nous avons été obligés de l'appliquer et malgré le fait que c'était par décret, j'ai souvenir que vous aviez voté contre. Nous continuons à être contre, même si nous essayons d'améliorer les choses à la marge, les personnels absents, quand ils sont absents, 99,9 % des fois, ce n'est pas parce qu'il fait beau qu'ils ont envie d'aller à la pêche ou à la chasse, c'est surtout qu'ils ont un problème soit au travail, soit de santé.

M. LE MAIRE. – Cela dépend si vous êtes chasseur ou pêcheur. C'était une boutade, c'était pour détendre.

M. Hocine HAQUES. – Ce que je veux dire que ce soit l'hôpital ou ici, la musique, on nous la sort tout le temps, et ce n'est pas du fait de cette majorité puisque nous avons eu le même souci. On nous a obligés de mettre le RIFSEEP en place, mais c'est toujours la même philosophie, c'est de contraindre, comme ce qu'on disait tout à l'heure le pouvoir d'achat, contraindre les personnels même quand ils sont au bout de rester derrière l'établi. Ce n'est pas notre philosophie de la vie.

Comme à l'époque nous avons voté, vous avez voté contre, ce n'est pas parce que vous avez voté contre que nous votons contre, c'est qu'à l'époque, nous étions contre et nous sommes toujours contre.

M. LE MAIRE. – Mais vous l'aviez voté.

M. Hocine HAQUES. – C'était un décret. Vous ne voulez pas être un hors-la-loi, nous, c'était pareil, nous ne voulions pas être hors-la-loi.

M. LE MAIRE. – Je vais vous dire une chose. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Je vous dis, je ne suis pas dogmatique. À un moment donné, je regarde aussi l'intérêt de la commune, l'intérêt des agents. Qu'on vient réajuster le RIFSEEP, pourquoi ? Parce qu'il y avait des trous dans la raquette. Cela veut dire qu'il y avait des gens qui partaient à la retraite parce qu'ils n'avaient pas été notés et ils n'avaient pas le droit au CIA. C'est injuste.

Nous venons rectifier cette injustice-là. C'est juste ça. Cela veut dire que si dans le cadre du règlement que nous avons voté, il est voté le RIFSEEP et ensuite, nous allons représenter le RIFSEEP parce que les policiers municipaux vont rentrer dedans. C'est la loi au 1^{er} janvier. Là aussi, nous sommes en train de faire mouliner tout cela.

Ce qu'il est demandé, ce n'est pas tant de repenser le RIFSEEP, il y avait dans notre règlement des trous dans la raquette. Ces trous-là, c'est uniquement les personnes qui partaient à la retraite qui n'avaient pas été notées, ils n'avaient pas le droit au CIA. Là, nous rectifions la chose, nous disons : « Non, elles y ont droit ». C'est ça l'intérêt. Nous allons dans l'intérêt du personnel. Ce n'est pas pour faire en sorte qu'ils n'aient pas d'intérêt. C'est juste ça.

Après, la question du RIFSEEP ou pas, c'est comme les 1 607 heures. C'est la loi. Quand nous avons fait passer, c'est la loi. La loi dit que le temps de travail annuel, c'est 1 607 heures, nous nous sommes conformés à la loi. Le RIFSEEP, c'est à peu près la même chose avec une façon différente de donner la prime annuelle. Elle est liée à la fois à la présence et à la qualité du travail fourni. Ces deux éléments-là sur lesquels nous regardons les choses, et nous allons dans l'intérêt aussi des agents.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, Monsieur le Maire.

Il y a l'intérêt des agents et de leurs collègues parce que, quand quelqu'un a un petit rhume et malheureusement, se dit finalement : je ne vais rien perdre, je n'ai rien à gagner si j'y vais ou si je reste. Dès fois, de le motiver : « Tu as un petit rhume et vas-y quand même. Au moins, ta collègue ne sera pas seule », cela permet de les motiver pour cela.

Je n'aime pas faire l'opposition entre le privé et public, mais je vais vous donner un ordre d'exemple dans ma partie. Je suis chef d'exploitation agricole. En cas de maladie, j'ai sept jours de carence et au bout de sept jours, on me verse 20,58 € de maladie. Voilà la réalité des agriculteurs aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Hocine HAOUES – Ce que j'entends, cela m'ulcère. Je vais vous dire pourquoi, parce que dans ce pays, il y a tout un tas de fonctionnaires. Vous faites le distinguo entre privé et public, que les fonctionnaires seraient soi-disant, je vais faire prendre un raccourci, des tire-au-flanc ou que sais-je, qui s'arrêteraient pour un rhume. Je peux vous donner une liste et je n'ai pas le droit de le faire parce que c'est interdit par la loi, je peux vous donner une liste de personnes qui continuent à bosser avec de sacrées pathologies. Entendre des inepties comme celle-ci, franchement, Monsieur RIVA, allez voir la réalité sur le terrain, allez dans les hôpitaux, allez dans les commissariats voir comment vivent les fonctionnaires pour dire des choses comme cela. Ils viennent bosser malgré tout. Alors, vos trucs, la prime, machin, cela va cinq minutes, mais c'est bon.

Après la prime effectivement, soi-disant c'est pour évaluer les personnels et leur qualité de travail et leur présence, sauf que c'est du flan. Vous le savez très bien, Monsieur BOUDJELLABA. Vous avez combien de cadres qui peuvent dire ce que font leurs agents sur le terrain, qui sont vraiment avec eux tout le temps.

M. LE MAIRE. – S'ils étaient avec eux, ils seraient agents.

M. Hocine HAOUES – Voilà, vous avez trouvé la réponse.

M. LE MAIRE. – Excusez-moi de vous répondre comme cela. Je veux dire, un cadre, c'est fait pour quoi ?

M. Hocine HAOUES – Pour noter quelqu'un, pour évaluer sa valeur, il faut quand même être avec lui.

M. LE MAIRE. – Non, vous vous méprenez. Un cadre, c'est fait pour porter des projets et pour organiser le service. Ensuite, vous avez des agents pour exécuter. Chacun est à sa place. Je ne vous dis pas que les cadres, c'est mieux ou les agents. Pour moi, il y a une hiérarchie. Quand vous voyez l'entretien professionnel, ce n'est pas un entretien, certes c'est le cadre qui le mène, mais il le mène de façon bilatérale. L'agent peut aussi réinterroger son cadre.

Nous avons créé les conditions pour que le dialogue puisse se faire en permanence, au moment de l'évaluation ou même pas de l'évaluation, de l'entretien parce que c'est un entretien annuel, et c'est cela l'enjeu. Ce n'est pas de dire, il y a d'un côté des gentils et d'un côté des méchants. Je ne veux pas être dans l'autre caricature de dire d'un côté, il n'y a que des tire-au-flanc qui se mettent, on ne dit pas cela. On dit juste que nous avons des process, nous avons des règles et ces règles-là, nous essayons de les tenir pour qu'elles soient acceptées par tous. Depuis deux ans, nous avons observé



que nous avons eu des trous dans la raquette. Ces trous-là, nous essayons de faire en sorte qu'ils soient beaucoup plus resserrés. C'est l'enjeu de cette délibération.

Nous aurions peut-être à nouveau un débat car nous allons la représenter très certainement en février, parce que nous devons intégrer cette fois-ci la police municipale. C'est tout.

Il y a Monsieur JOUVE qui souhaitait prendre la parole et ensuite, je vous propose de clore.

M. Robert JOUVE. – Juste deux secondes. Par rapport à l'intervention de Monsieur HAQUES qui disait que nous avons voté contre le RIFSEEP. Qu'il fasse attention à ce qu'il dit puisque je crois bien que dans la salle, il n'y a que deux personnes qui avaient peut-être voté contre. En plus, je ne sais pas dans quelles conditions c'était et je ne veux pas revenir sur les débats, mais le débat sur le RIFSEEP, nous l'avons déjà eu précédemment quand nous l'avons mis en place. Aujourd'hui, il est porté par les 27 membres de la majorité. Adressez-vous à eux, mais pas à deux personnes individuelles.

M. LE MAIRE. – J'ai dit oui parce que nous avons voté. J'étais pendant deux mandats dans l'opposition, vous dire exactement quel était mon vote, aujourd'hui, je vous fais confiance, mais j'irai regarder cela. J'irai regarder aussi les débats que nous avons eus parce que j'en ai les comptes rendus. Je vous dis juste qu'à un moment donné, quand la loi s'impose à vous, que les décrets d'application sont tombés, il n'y a plus de oui ou non, vous mettez en œuvre le RIFSEEP, c'est tout. Maintenant, de dire « oui nous sommes contre », c'est bien beau, mais vous auriez été dans la majorité aujourd'hui, vous auriez fait quoi ? Vous auriez voté contre quoi ? Rien, parce qu'il faut appliquer le RIFSEEP. Après, il faut lui donner un cadre, il faut lui donner des règles. Ces règles-là, nous avons décidé de comment elles allaient être appliquées dans les cadres du RIFSEEP, la notion de temps de travail, la présence des agents au travail et la qualité du travail fourni par les agents. Voilà comment nous portons le RIFSEEP. Après, c'est un choix. C'est ce choix-là que nous avons fait.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Givors en grand 2021 vote contre. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour, 5 contre (Givors en grand 2021)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications mentionnées ci-dessus à la délibération n°17 du 1er décembre 2022 sur le RIFSEEP ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 35

TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE. – Madame FRETÉY, vous gardez la main avec le tableau des emplois.

Mme Laurence FRETÉY. – C'est une délibération que vous connaissez bien maintenant et qui a dans sa première partie les deux créations de postes proposées à la vie scolaire et aux affaires culturelles au conservatoire. La deuxième partie, c'est dans le cadre de recrutement de mobilité interne pour que nous puissions nous adapter aux diverses mobilités ou promotion interne ou réorganisation des services. Et dans la troisième partie, c'est l'ouverture d'emplois permanents ou contractuels et là, il s'agit de recruter un agent de maintenance et logistique. Ce poste avait été créé au Conseil municipal du 28 janvier 2019.

Il vous est proposé d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et des emplois

M. LE MAIRE. – Monsieur YOUSFI, vous avez demandé la parole.

M. Abdel YOUSFI. – C'est concernant l'avis, de l'abstention des représentants.

M. LE MAIRE. – Vous parlez des organisations syndicales ?

M. Abdel YOUSFI. – Oui.

M. LE MAIRE. – Oui, abstention. Et ?

M. Abdel YOUSFI. – Et la motivation.

M. LE MAIRE. – Ils ne le disent pas. Ils s'abstiennent et puis voilà. Ils ne sont pas tenus de le faire, ils peuvent s'abstenir comme vous n'expliquez pas tous vos votes.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre : Monsieur YOUSFI et Monsieur HAQUES, par solidarité, je pense. Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions : Monsieur SEMARI, Madame BRAHMI, Madame KAHOUL. Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 2 contre (Monsieur YOUSFI et Monsieur HAQUES), 3 abstentions (Monsieur SEMARI ; Madame BRAHMI ; Madame KAHOUL), 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 36

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

M. LE MAIRE. – Nous passons à la dernière délibération, Monsieur MERMOURI, le syndicat intercommunal des technologies et de l'information pour les villes le SITIV, son rapport d'activités 2023.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire. Nous allons finir en douceur, le SITIV ou assez court, rapport d'activités.

J'ose espérer que vous l'avez tous parcouru. Rien de transcendant, je dirais, sur cette année-là. D'un point de vue financier, c'est plus ou moins stable. Le SITIV devrait retrouver des marges de manœuvre financière plus importantes puisqu'il y a l'emprunt lié aux bâtiments qui arrive à terme. Il doit y avoir 300 000 €, je crois de mémoire, qui devraient pouvoir être restitués dans les projets.

Sinon, en termes de développement du SITIV, pas de nouveaux services, pas de nouvelles applications, l'intégration de la ville de Lyon se fait tranquillement ainsi que ceux de la Métropole. Pour la Ville de Givors, pas de changement significatif non plus. La qualité du service est correcte, c'est le mot pour ne pas dire autre chose. Je n'irai pas plus loin sur ce rapport-là. Si vous avez des questions, je vous répondrais avec plaisir. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

M. LE MAIRE. – Avant de clore ce Conseil, j'ai une question orale posée par le groupe Givors en grand 2021.

Je vais vous lire la question orale posée par écrit :

« Monsieur le Maire, suite à votre interview dans les médias relatifs à l'armement de la police municipale de notre Ville, nous souhaitons avoir des informations.

Pensez-vous que l'armement des policiers municipaux va permettre de résoudre et améliorer la situation concernant les vols, les cambriolages et autres délits ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer de quelle manière cela contribuera à renforcer la sécurité de notre Ville ?

Nous souhaitons également savoir si une étude a été réalisée sur l'impact et la nécessité de cet armement des policiers municipaux dans notre Ville et de nous faire part de cette étude en détail et par écrit.

D'autre part, afin de garantir d'une utilisation responsable des armes à feu, vous avez sans doute prévu des formations dispensées aux policiers municipaux en vue de cet armement. Pouvons-nous connaître le contenu, la durée et les modalités de validation des compétences pour que les agents soient autorisés à porter une arme ?

Pour finir, pouvez-vous nous informer de l'avancée de ce projet évoqué de nouveau dans les médias ces derniers jours, de son coût total et de la date de mise en place de cette mesure, coût, armements, formations, aménagement de coffre de rangement ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse. »

Je vais vous faire une réponse aussi écrite :

« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

En réponse à votre question orale qui n'appelle à aucun débat, je veux tout d'abord vous dire que notre assemblée est régie par des règles qui doivent être respectées. J'ai fait preuve d'une exceptionnelle souplesse, mais trois motifs auraient pu me conduire à refuser votre question, ce qui m'est arrivé déjà par le passé. En tout cas quand je posais des questions à la précédente majorité.

D'une part, vous ne l'avez pas envoyé aux affaires juridiques, comme prévu dans le règlement intérieur. Vous l'avez envoyé à partir d'une adresse mail qui était inconnue et anonyme, sans signature nominative. Ensuite, vous m'avez demandé de répondre à cette question orale sur un Conseil municipal du 26 octobre qui n'existe pas. Je présume que c'est une coquille, c'est pour cela que je vous réponds aujourd'hui. Mais je vous demande de respecter avec rigueur aussi les process qui vous ont été indiqués en début de mandat quand on pose des questions orales par écrit. Je vous invite à plus de rigueur dans cet exercice qui vous a été confié par les Givordines et Givordins.

Ceci étant dit, venons-en à la question. Comme vous, comme beaucoup ici présents, je suis philosophiquement opposé à l'armement légal de la police municipale. Je crois que la police municipale a un rôle complémentaire de proximité de celui de la police nationale, pour lequel l'armement n'est pas nécessaire. Mais contrairement à vous, je suis pragmatique et pas dogmatique.

Je vois les attentes et les besoins de nos concitoyens et je m'attache à y répondre à la hauteur des moyens de la Ville en matière de sécurité comme en matière de santé, d'éducation, de culture ou de

sport. Je vais vous répondre point par point en commençant par l'aspect budgétaire. Je rappelle que la police municipale disposait avant même 2020 d'un équipement très important et notamment de pistolet à impulsion électrique dit « taser ». Je rappelle que les tasers de dernière génération coûtent 5 460,50 € pour la précision. En comparaison, l'achat des 11 pistolets semi-automatiques coûte 4 500 €, soit 410 € par pistolet. Ces pistolets automatiques sont stockés dans un coffre sécurisé lui-même localisé dans une armurerie sécurisée par une porte spéciale et une caméra. Le poste de police municipale de Givors était déjà équipé, cela n'a engendré aucun frais.

À l'achat des armes s'ajoutent les frais de formation qui étaient déjà présents dans le maniement d'autres armes type LBD, Tonfa ou Taser. La collectivité débourse 5 600 € par an afin que la totalité des policiers municipaux suivent les séances obligatoires de formation d'entraînement aux armes. Vous le voyez, d'un point de vue purement budgétaire, le choix de l'arme létale aurait dû être fait il y a bien longtemps. Mais contrairement à ce que votre question laisse supposer, l'argent ne peut pas être le seul critère.

Votre deuxième question concerne la formation des policiers municipaux. Avec cette question insidieuse, vous laissez penser que les policiers municipaux ne seraient pas aptes à porter une arme. Je tiens pour ma part à saluer le professionnalisme, car les policiers municipaux de notre collectivité sont absolument conscients de la responsabilité immense qui leur incombe dans le maniement d'une arme létale. Cette responsabilité est juridique et elle ne peut s'inscrire que dans le cadre de la légitime défense. Cette responsabilité est aussi morale. Ils et elles le savent et les consignes de discernement que j'ai passées ont été très claires. Les formations quant à elles sont très rigoureuses. Je rappelle tout d'abord que la formation de policier municipal dure 120 jours. Chaque policier est soumis à une enquête de moralité et doit recevoir un agrément de la Préfecture et du Procureur.

Pour les armes, le processus s'effectue toujours sous le contrôle de la Préfecture et avec le CNFPT, les formations et examens sont les suivantes : un module juridique avec examen de deux jours, une formation avec examen de sept jours au maniement de l'arme, l'examen médical aptitude au port d'armes. Chaque agent suit ensuite deux formations au maniement des armes par an, soit un total de 26 heures par an. Par comparaison, les policiers nationaux ont une obligation de formation de six heures par an.

Je le redis, chaque étape est soumise à validation et agrément de la Préfecture. Vous le voyez, le processus est rigoureux et nos policiers municipaux particulièrement formés.

Votre troisième et dernière question concerne l'impact de l'armement sur la sécurité des habitants et des habitantes. À l'évidence, tout le monde en convient, l'arme seule ne résout rien. "Pour lutter contre l'insécurité, j'ai donné la priorité à la présence humaine de terrain de policiers municipaux comme d'éducateurs de rue ou d'animateurs. Je l'ai fait en augmentant les effectifs de la police municipale passer de trois agents en juillet 2020 à 11 agents aujourd'hui. Je l'ai fait en créant des postes de médiateurs et en ouvrant un service jeunesse en centre-ville et sur le quartier des Vernes. Je le fais en demandant sans cesse des moyens supplémentaires pour le commissariat de Givors-Grigny, car les effectifs de la police nationale baisse et cela m'inquiète fortement. Hier encore, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, pour qu'il joigne la parole aux actes et augmente les effectifs de notre commissariat.

Enfin, pour augmenter la présence humaine sur le terrain, j'ai choisi avec la majorité municipale de créer une brigade de soirée qui travaillera jusqu'à 23h du mercredi au samedi à compter du 1^{er} octobre. Pour créer cette brigade de soirée, l'armement était nécessaire, voire une obligation.

En tant que Maire, j'œuvre pour la sécurité des Givordines et des Givordins et je dois aussi assurer la sécurité des policiers municipaux. L'armement pour la brigade de soirée répond à ce devoir qui m'incombe. Cette présence humaine nouvelle est en outre renforcée par les investissements lourds dans la vidéoprotection à hauteur de 600 000 € qui permettra d'appuyer l'action des policiers municipaux et facilitera les enquêtes menées par le commissariat.

Vous le voyez, la création d'une brigade de soirée, l'armement répond à une démarche pragmatique. Ce pragmatisme qui a guidé le choix de la majorité municipale et qui continue à me guider au quotidien. Ainsi, en principe, la police municipale ne sera pas armée en journée. Cependant, des exceptions pourront être faites dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, dimanche dernier, à la suite d'un coup de feu sur le marché, j'ai autorisé le policier municipal à se doter de son arme pour intervenir afin de se protéger et de protéger nos concitoyens.

Bien souvent, les policiers municipaux sont des primo arrivants et doivent être en mesure d'agir, ne l'oublions pas.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, notre monde change, notre société change. Je le dis avec conviction, les dogmatismes d'hier ne peuvent pas être conservés comme des totems. En tant qu'élus, tous, en tant que citoyens, nous avons une responsabilité collective, celle d'élever le débat, de regarder notre société en face et de prendre les décisions qui s'imposent. Nous devons aller au-delà des anathèmes, des accusations à l'emporte-pièce, des diffamations. Avec la majorité municipale, c'est ce que nous faisons depuis 2020 pour redresser la barre et redonner un cap. Nous continuerons à faire vivre notre société tous ensemble.

Je vous en remercie. »

Voilà pour ce qui concerne la réponse concernant à votre question qui n'appelle à aucun débat.

Je vous retrouve au prochain Conseil municipal qui aura lieu le 5 décembre.

Merci à tous et la séance est levée.

(La séance est levée à 21h50.)

Mohamed BOUDJELLABA
Maire de Givors



Delphine PAILLOU
Secrétaire de séance



